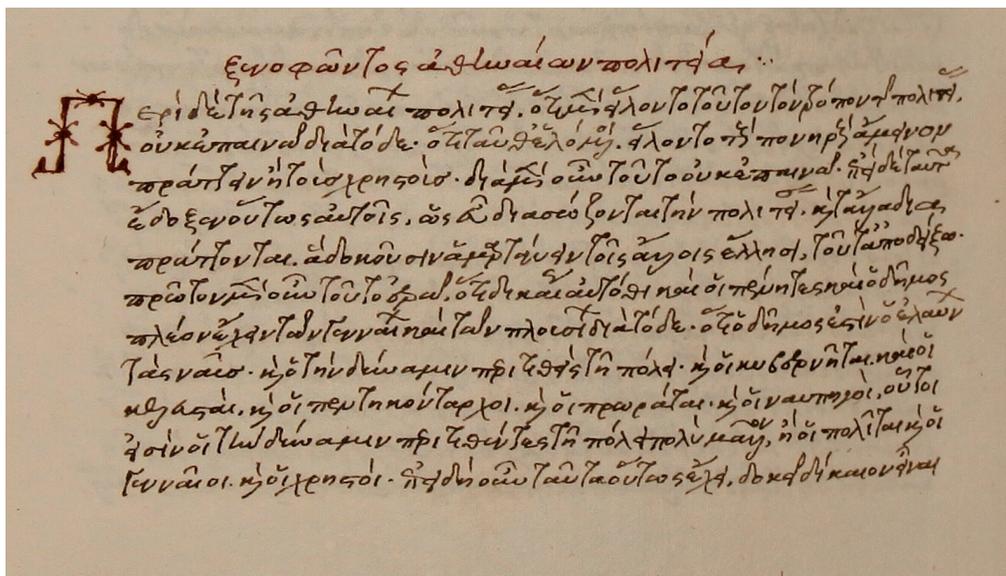


LES AVENTURES D'UN PAMPHLET ANTIDÉMOCRATIQUE

Transmission et réception
de la Constitution des Athéniens du Pseudo-Xénophon
(V^e siècle avant J.-C. - XXI^e siècle)

Édité par Dominique Lenfant



LES AVENTURES
D'UN PAMPHLET ANTIDÉMOCRATIQUE

Transmission et réception
de la *Constitution des Athéniens* du Pseudo-Xénophon
(V^e siècle avant J.-C.-XXI^e siècle)

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ANCIENNE

en vente aux Éditions de Boccard

- E. Frézouls (éd.), *Les villes antiques de la France*, tome III, Lyonnaise I : Autun – Chartres – Nevers, 1997.
- M.-L. Freyburger-Galland, *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*, 1997.
- A. Chauvot, *Opinions romaines face aux barbares au IV^e siècle ap. J.-C.*, 1998.
- J.-M. David (éd.), *Valeurs et mémoire à Rome. Valère Maxime ou la vertu recomposée*, 1998.
- A. Chauvot et alii (éd.), *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique*, 1999.
- A. Vigourt, *Les présages impériaux, d'Auguste à Domitien*, 2001.
- M. Coudry et T. Spaeth (éd.), *L'invention des grands hommes de la Rome antique. Die Konstruktion der grossen Männer Altroms*, 2001.
- J.-Y. Feyeux, *Le verre mérovingien du quart nord-est de la France*, 2003.
- A. Chauvot et alii (éd.), *Carcer II. Prison et privation de liberté dans l'Empire romain et l'Occident médiéval*, 2005.
- Z. Tarzi et D. Vaillancourt (éd.), *L'art et l'archéologie des monastères gréco-bouddhiques du Nord-Ouest de l'Inde et de l'Asie centrale*, 2005.
- J. Gascou, *Sophrone de Jérusalem, Miracles des saints Cyr et Jean (BHG I 477-479)*, 2006.
- C. Freu, *Les figures du pauvre dans les sources italiennes de l'Antiquité tardive*, 2007.
- M.-L. Freyburger et D. Meyer (éd.), *Visions grecques de Rome. Griechische Blicke auf Rom*, 2007.
- D. Lenfant (éd.), *Athénée et les fragments d'historiens*, 2007.
- A. Mouton, *Les rituels de naissance kizzuwatniens*, 2008.
- J.-L. Fournet (éd.), *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte*, 2008.
- P. Heilporn, *Thèbes et ses taxes. Recherches sur la fiscalité en Égypte romaine (Ostraca de Strasbourg II)*, 2009.
- D. Bodi, *Israël et Juda à l'ombre des Babyloniens et des Perses*, 2010.
- J.-M. Husser et A. Mouton (éd.), *Le cauchemar dans les sociétés antiques*, 2010.
- M.-F. Guipponi-Gineste, *Claudien, poète du monde à la cour d'Occident*, 2010.
- L. Martzolf, *La décoration des pylônes ptolémaïques d'Edfou et de Philae. Étude comparative*, 2011.
- A. Becker, *Les relations diplomatiques romano-barbares en Occident au V^e siècle. Acteurs, fonctions, modalités*, 2013.
- M.-F. Guipponi-Gineste et C. Urlacher-Becht (éd.), *La renaissance de l'épigramme dans la latinité tardive*, 2013.
- D. Lefèvre-Novaro, *Du massif de l'Ida aux pentes du mont Diktè. Peuples, territoires et communautés en Messara du XIII^e au VII^e siècle av. J.-C.*, 2014.
- F. Colin, O. Huck et S. Vanséveren (éd.), *Interpretatio. Traduire l'altérité dans les civilisations de l'Antiquité*, 2015.
- C. Brélaz (éd.), *L'héritage grec des colonies romaines d'Orient. Interactions culturelles dans les provinces hellénophones de l'empire romain*, 2017.
- D. Meyer et C. Urlacher-Becht (éd.), *La rhétorique du « petit » dans l'épigramme grecque et latine*, 2017.
- S. Donnat, R. Hunziker-Rodewald et I. Weygand (éd.), *Figures féminines nues. Proche-Orient, Égypte, Nubie, Méditerranée orientale, Asie centrale (VIII^e mill. av. -IV^e s. ap. J.-C.)*, 2020.

Collections de l'Université de Strasbourg
Études d'archéologie et d'histoire ancienne

LES AVENTURES D'UN PAMPHLET ANTIDÉMOCRATIQUE

Transmission et réception
de la *Constitution des Athéniens* du Pseudo-Xénophon
(V^e siècle avant J.-C.-XXI^e siècle)

Actes du colloque de Strasbourg (15-16 novembre 2018)

Édité par Dominique Lenfant

Ouvrage publié avec le concours de l'Université de Strasbourg
et de l'UMR 7044 ARCHIMÈDE

ÉDITIONS DE BOCCARD
4, rue de Lanneau – 75005 Paris
2020

Collection Études d'archéologie et d'histoire ancienne
dirigée par Dominique LENFANT.

En couverture : Début de la *Constitution des Athéniens* dans le manuscrit de Modène (Gallerie Estensi - Biblioteca Estense Universitaria, *Mutinensis* α.V.7.17, folio 117^v). Reproduit avec l'aimable autorisation du Ministère italien des Biens et Activités Culturels et du Tourisme.

Mise en page :
Ingrid Allongé.

Caractéristiques typographiques :

- The Brill de John Hudson.
- Infini de Sandrine Nugue.

ISSN 1284-6325

ISBN 9782-7018-0597-9

© ÉDITIONS DE BOCCARD – 2020

INTRODUCTION*

Les écrits polémiques ne survivent pas, dit-on, aux circonstances qui les ont fait naître. Pourtant, plus de vingt-quatre siècles après sa rédaction, la *Constitution des Athéniens* apporte à cet adage un démenti cinglant. Mais la raison de cette pérennité n'est-elle pas précisément que cet écrit n'a pas toujours été vu comme une diatribe ? Car – disons-le d'emblée – la définition que nous en donnons dans le titre même de ce volume, celle d'un pamphlet antidémocratique, n'aurait sans doute pas été celle des Anciens ni même des Modernes qui, à la fin du XVIII^e siècle encore, n'hésitaient pas à la considérer comme un tableau de mœurs fidèle, jugé d'autant plus fiable qu'il était attribué à un Xénophon populaire, dont nul ne contestait alors l'autorité.

Le contenu de ce texte est singulier : un Athénien du V^e siècle avant notre ère y décrit le fonctionnement du régime démocratique de sa cité, alors en plein apogée, un régime qu'il réproouve expressément, mais dont il explique la logique. Ce régime viserait et atteindrait, d'après lui, un objectif bien défini : assurer aux pauvres un pouvoir d'oppression sur les riches, alors même que ces derniers sont les seuls à disposer des qualités légitimant la détention de l'autorité politique¹. Du moins est-ce ainsi que nous le résumons *aujourd'hui*. Cet opuscule de dimensions modestes est assurément peu connu des amateurs de littérature, surtout si on le compare à des récits de Xénophon comme *l'Anabase* ou la *Cyropédie*. Il n'en demeure pas moins qu'il s'est transmis pendant plus de 2400 ans – parce qu'on l'a conservé, copié, puis imprimé avant de le traduire et de le commenter.

Notre objectif est ici de retracer l'itinéraire de cet opuscule de sa rédaction à nos jours, de sonder les voies de sa transmission, mais aussi d'analyser les lectures et les usages qui en ont été faits selon les époques et les circonstances.

* Le présent volume est issu d'un colloque organisé à l'Université de Strasbourg les 15 et 16 novembre 2018. Il s'inscrit dans un programme de recherche de l'UMR 7044 Archimède intitulé « Oligarques et oligarchies à l'époque classique et au-delà », programme que j'anime avec Luana Quattrocelli. Je tiens à remercier chaleureusement celle-ci non seulement pour son aide efficace dans l'organisation de la rencontre, mais aussi pour son amicale disponibilité à me faire profiter de ses avis. Je voudrais dire aussi ma reconnaissance profonde à tous les participants du colloque devenus contributeurs de ce volume : ce dernier est le produit de leur science, mais aussi le fruit d'échanges fructueux et amicaux menés tant au moment du colloque que dans la préparation de la publication.

1 Pour une édition critique récente de ce texte, avec introduction, traduction et commentaire, cf. D. Lenfant, *Pseudo-Xénophon, Constitution des Athéniens*, texte établi, traduit et commenté, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 2017.

S'il fut sauvé en dépit de ses piètres qualités littéraires, ce fut sans nul doute parce qu'il avait été associé aux écrits de Xénophon, auteur dont le succès ne s'est jamais démenti au fil des siècles – au point que son œuvre polymorphe est aujourd'hui intégralement conservée². On peut penser que, sans cela, la transmission de cet écrit aurait été compromise par sa brièveté, son isolement, voire son rapport avec l'actualité de son temps.

La postérité ne pouvait cependant se contenter de lire et de reproduire ce texte sans lui trouver un intérêt ni lui donner un sens. La perspective aujourd'hui privilégiée est celle des historiens de l'Athènes antique, qui l'exploitent comme une source sur la démocratie athénienne et la vie de la cité, mais aussi sur l'idéologie de ses adversaires, partisans d'un régime oligarchique. C'est pourtant là un phénomène relativement tardif, qui n'est guère antérieur à l'avènement de l'histoire comme science au XIX^e siècle³.

Il fut un temps où les humanistes et, avant l'imprimerie, les commanditaires de copies étaient en quête de perles rares et manifestaient le souci de sauver des textes de l'oubli indépendamment de leur contenu. Le fait que cet opuscule traitât du pouvoir et de sa répartition en fonction de l'appartenance sociale, avec une idée précise de ce qu'étaient la bonne et la mauvaise répartition, ses propos sévères sur le régime démocratique qui était celui d'une cité restée prestigieuse, mais dont le modèle politique n'était pas le plus souvent celui des sociétés dans lesquelles il fut lu au fil des siècles, sa préconisation d'un régime oligarchique qui n'avait pas lui-même d'équivalent exact dans le monde de ses lecteurs successifs, tout cela conduisit à s'interroger sur la capacité de ce texte à jouer le rôle de référence si fréquemment assumé par des œuvres antiques à la Renaissance et au-delà. Son caractère allusif, ses références précises à des réalités concrètes en faisaient en même temps un ouvrage original, qui pouvait aussi bien éveiller

2 La fortune de Xénophon contraste fortement de ce point de vue avec celle de Thucydide, qui paraît relativement oublié avant le XIX^e siècle. Cf. V. Fromentin – S. Gotteland – P. Payen (ed.), *Ombres de Thucydide. La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX^e siècle*, Bordeaux, Ausonius, 2010, p. 17. Cela s'explique au moins en partie par la perspective morale qui était privilégiée par les humanistes et leurs héritiers dans l'approche des textes antiques, perspective qui trouvait plus de points d'attache dans l'œuvre de Xénophon, mais aussi par le nombre et la variété des ouvrages de ce dernier, qui ont diversement retenu l'attention selon les époques. *Constitution des Athéniens* mise à part, Xénophon est en effet l'auteur de 14 ouvrages, parmi lesquels les plus populaires furent à la Renaissance le *Hiéron* et la *Cyropédie*, sources de conseils adressés aux souverains, ainsi que l'*Économique*, vu comme un manuel d'administration domestique. Les *Mémorables* furent ensuite considérés comme son ouvrage le plus important, avant de céder la place à l'*Anabase* au XIX^e siècle (pour la Renaissance, cf. N. Humble, « Xenophon and the Instruction of Princes », in M.A. Flower (ed.), *The Cambridge Companion to Xenophon*, Cambridge-New York, 2016, p. 416-434 ; pour l'époque moderne et contemporaine, cf. T. Rood, « Xenophon's Changing Fortunes in the Modern World », *ibidem*, p. 435-448).

3 Sur l'utilisation du Pseudo-Xénophon par Victor Duruy ou George Grote, puis Gustave Glotz, cf. Pascal Payen et P.J. Rhodes dans ce volume. Au XVIII^e siècle, William Mitford avait certes déjà utilisé l'opuscule dans son histoire de la Grèce, mais comme une source n'appelant aucune critique. Voir *infra* p. 13-14.

la curiosité que sembler excessivement exotique. Son attribution à Xénophon, même quand elle ne devint qu'intermittente à partir du XIX^e siècle, pouvait susciter un intérêt particulier, mais aussi rejaillir en retour sur la compréhension du texte, qui devait ainsi être mis en rapport avec les autres connaissances sur la vie de l'Athénien ou avec d'autres de ses écrits, tout particulièrement sa *Constitution des Lacédémoniens*. Enfin, sa polémique contre le régime populaire offrit un parallèle à des situations vécues par tel ou tel plus de 2000 ans plus tard, sous la Révolution française ou les dictatures du XX^e siècle.

Ce sont les aventures de ce pamphlet que nous nous proposons de retracer, de son itinéraire matériel aux interprétations du XXI^e siècle, en nous concentrant – sans prétention à l'exhaustivité – sur quelques jalons significatifs parmi ceux qu'il nous est permis d'appréhender. Le contexte politique de l'interprétation, les méthodes successives des études littéraires, le rapport à l'Antiquité, à ses textes et ses auteurs, mais aussi la personnalité des philologues qui se sont plongés dans l'explication de ce texte aussi dense que bref : autant d'influences potentielles sur la réception de ce pamphlet. Les contributions de ce volume s'interrogent chaque fois sur le contexte historique et culturel des lectures du texte, sur leurs motivations, sur leur angle d'approche – moral, littéraire, politique ou historique – et sur leurs conséquences sur l'interprétation. Ce parcours, on le verra, n'est pas sans réserver des surprises.

L'un des aspects frappants de l'histoire de ce texte est le caractère international des contributions savantes dont il a fait l'objet : les publications qui jalonnent son histoire à l'époque moderne sont notamment françaises, anglaises, autrichiennes, allemandes, italiennes, danoises ou espagnoles – au point qu'il n'est pas concevable d'étudier sérieusement cet opuscule écrit en grec ancien sans lire au moins quatre langues modernes, sans parler du latin et du grec. Issus de cinq pays distincts, les douze contributeurs de ce volume reflètent une part de cette diversité. S'il va de soi que les savants ont dialogué au fil des siècles en dépit de leurs différences linguistiques, cela n'exclut pas – on le verra – des spécificités culturelles ou nationales dans la manière d'approcher l'opuscule. Le premier facteur de pluralité dans les lectures du texte est néanmoins lié à leur époque, avec ses circonstances politiques, scientifiques et culturelles. L'histoire de la transmission, de la réception et de la « transformation » de ce texte antique⁴ sera donc logiquement abordée suivant l'ordre chronologique.

On a dit pour commencer que l'ouvrage n'avait pas toujours été perçu comme un pamphlet. De même peut-on dire que sa datation au V^e siècle avant notre ère et sa non-attribution à Xénophon, également postulées dans notre titre, sont

4 Sur la réception des œuvres antiques, voir les réflexions essentielles de Pascal Payen dans ce volume. Sur la notion de « transformation », voir Hans Kopp dans ce volume, avec bibliographie.

historiquement datées : alors que depuis des décennies toute présentation de l'ouvrage commence par discuter de ces deux grandes énigmes de l'histoire du texte que sont sa date et l'identité de son auteur, ces questions qui ne cessent de susciter une bibliographie abondante n'ont longtemps pas effleuré les esprits.

La réception de l'ouvrage dans l'Antiquité reste à vrai dire un mystère, tant on peine à trouver trace de ses lectures au cours des siècles qui suivirent sa rédaction. Emmanuèle CAIRE⁵ a eu la difficile tâche de traiter de silences, en se concentrant tout particulièrement sur le IV^e siècle, soit les générations qui suivirent la rédaction de l'opuscule, pour traquer chez les auteurs qui, à Athènes, se souciaient de philosophie politique ou d'histoire de la cité les marques d'une lecture de l'opuscule. L'examen de passages d'Isocrate, de Platon et d'Aristote qui présentaient quelque affinité avec des aspects de l'opuscule, et notamment des ressemblances thématiques ou lexicales, lui a certes permis d'effectuer des rapprochements ponctuels, mais rien qui permette de conclure à des réminiscences directes : il ne s'agit guère, conclut Emmanuèle Caire, que de lieux communs largement partagés⁶. La plus ancienne allusion conservée au titre de l'opuscule n'intervient que quatre siècles après sa rédaction, quand, au I^{er} siècle avant notre ère, l'érudite Démétrios de Magnésie le cite, en même temps que la *Constitution des Lacédémoniens*, même si c'est pour nier la paternité de Xénophon⁷. Mais il faut attendre les II^e et V^e siècles de notre ère – soit six à sept siècles après sa composition – pour voir citer des expressions précises du pamphlet expressément extraites de la *Constitution des Athéniens* « de Xénophon », chez des compilateurs de mots et d'extraits de textes, Pollux et Stobée, qui n'en avaient peut-être pas fait une lecture directe⁸. Dans le même temps, il est frappant de constater que des auteurs à la bibliothèque et à la culture livresque hors du commun, qui, comme Plutarque ou Athénée, sont capables de citer une multitude de textes rares que nous avons aujourd'hui perdus, ne manifestent pas la moindre connaissance d'un opuscule, qui a, quant à lui, traversé les siècles jusqu'à nous. Cela contraste fortement avec une bonne partie de l'œuvre de Xénophon, qui a été largement citée et lue dans l'Antiquité gréco-romaine, comme en témoignent non seulement les papyrus où l'on peut lire des passages de son œuvre⁹, mais les nom-

5 « Qui a lu l'*Athenaion Politeia* ? La réception du pamphlet dans l'Antiquité ».

6 Au vrai, la situation des autres ouvrages de Xénophon n'est pas très différente dans les premiers temps, où l'on ne repère guère que de possibles réminiscences. Cf. A. W. Persson, *Zur Textgeschichte Xenophons*, Lund, H. Ohlsson, 1915, p. 53-55.

7 Cf. Lenfant (n. 1), p. CXXI, et *index* du présent volume, s.v. Démétrios de Magnésie.

8 Cf. Lenfant (n. 1), p. CXXI-CXXII.

9 Contrairement aux références littéraires, ces papyrus témoignent de la production de copies de l'œuvre xénophontienne. Papyri.info recense à ce jour 46 fragments, le CEDOPAL 51. Sur les fragments des œuvres à caractère historique ou narratif datant des premiers siècles de notre ère, cf. N. Pellé, « Per un bilancio della fortuna di Senofonte storico e narratore in Egitto », *Studi di egittologia e di papirologia* 2, 2005, p. 95-106, qui signale la *Constitution des Lacédémoniens* parmi les œuvres représentées (un seul fragment, PSI XVII

breuses références des Anciens à ses écrits¹⁰. Considéré tour à tour comme historien, philosophe, romancier ou orateur, l'Athénien « était, dans l'Antiquité, un classique de la littérature », qui comptait parmi les « grands auteurs », « entra dans les programmes scolaires et devint un sujet de critique littéraire »¹¹. Sans doute les lecteurs s'intéressaient-ils avant tout à l'*Économique*, à la *Cyropédie*, aux *Mémorables* ou à l'*Anabase*, auxquels la *Constitution des Athéniens* ne peut se comparer¹². Néanmoins, il est un contraste plus étonnant sans doute : celui qui oppose cette dernière à la *Constitution des Lacédémoniens*, dont la connaissance est manifeste chez Plutarque et dans les lexiques d'Harpocraton et de Pollux¹³. Si un tel contraste peut surprendre, c'est que les deux *Constitutions* apparaissent en couple à différents moments de leur transmission, notamment dès l'allusion la plus ancienne, que l'on doit à Démétrios de Magnésie, mais aussi, en aval, dans

Congr. 9 : p. 104-105), mais pas la *Constitution des Athéniens*. Les papyrus des *Helléniques* et de l'*Anabase* ont été édités par N. Pellé (ed.), *Corpus dei Papiri Storici Greci e Latini. Parte A. Storici Greci. 1. Autori noti*. Vol. 8. *I frammenti delle opere di Senofonte*, Centro di Studi Papirologici dell'Università del Salento, Pise-Rome, F. Serra, 2010, qui souligne que l'auteur n'était pas tant apprécié comme historien que comme modèle de style (p. 32). Je remercie Paul Heilporn de m'avoir guidée parmi les papyrus de Xénophon et de m'avoir permis de consulter le dernier ouvrage cité.

10 Cf. E. Richter, *Xenophon in der römischen Literatur*, Berlin, Weidmann, 1905 ; K. Münscher, *Xenophon in der griechisch-römischen Literatur*, Leipzig, Philologus Suppl. 13/2, 1920 ; L. Pernot, « La réception antique de Xénophon : quel modèle pour quels orateurs ? », in P. Pontier (ed.), *Xénophon et la rhétorique*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2014, p. 281-294 ; E. Bowie, « Xenophon's Influence in Imperial Greece », in M. A. Flower (ed.), *The Cambridge Companion to Xenophon*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 403-415.

11 Pernot (n. préc.), p. 282.

12 Il y a en fait un fort contraste entre la littérature latine et la littérature grecque impériale. Chez les Romains, parmi lesquels Cicéron est le premier et le meilleur connaisseur avéré de Xénophon, ce sont la *Cyropédie* et l'*Économique* et, dans une moindre mesure, *Agésilas* et les *Mémorables* qui se trouvent cités, Xénophon passant avant tout pour un philosophe, disciple de Socrate. Les autres œuvres de l'Athénien ne sont pas évoquées dans la littérature latine conservée – et notamment pas la *Constitution des Athéniens*. Cf. Richter (n. 10). En revanche, la littérature impériale grecque se réfère volontiers aux écrits historiques de Xénophon, en plus de ses écrits philosophiques, particulièrement aux II^e-III^e siècles, où la Seconde Sophistique vante la simplicité de son style et la qualité de sa langue attique : c'est un des auteurs grecs les plus lus de l'époque. Cf. Münscher (n. 10), p. 106-213. P. Stadter a souligné la profonde familiarité de Plutarque avec l'œuvre de Xénophon, que le moraliste cite nommément une cinquantaine de fois et dont la connaissance s'étend non seulement aux œuvres majeures (*Hell.*, *Anab.*, *Cyrop.*, *Mémorables*), mais aussi à nombre d'opuscules (*Agés.*, *Banquet*, *Économique*, *Cynégétique* et *Const. Lac.*). Cf. P. Stadter, « 'Staying up late': Plutarch's reading of Xenophon », in F. Hobden – C. Tuplin (ed.), *Xenophon: Ethical Principles and Historical Enquiry*, Leyde, Brill, 2012, p. 43-62. Là encore, cependant, on ne trouve aucune trace d'une quelconque connaissance de la *Constitution des Athéniens*.

13 À lire les pages de M. Lipka sur la réception antique et byzantine de la *Constitution des Lacédémoniens* (M. Lipka, *Xenophon's Spartan Constitution. Introduction. Text. Commentary*, Berlin-New York, de Gruyter, 2002, p. 37-44), on constate, à vrai dire, de fortes analogies avec la *Constitution des Athéniens* : les emprunts d'Aristote, Isocrate et autres (p. 37-38) sont en fait supposés par Lipka sur la base de ressemblances, sans que le nom de Xénophon soit cité, ce qui les réduit à l'état d'hypothèses, et le premier à attribuer le traité à Xénophon n'est autre que Démétrios de Magnésie, comme pour la *Constitution des Athéniens*. Il n'en demeure pas moins que l'on relève des références et citations précises en plus grand nombre dans la littérature postérieure (*Lycurque* de Plutarque, traité du *Sublime* du Pseudo-Longin, 4, 4, Harpocraton, Pollux et surtout Stobée IV, 2, 23). Cf. Persson (n. 6), p. 89-93.

la tradition manuscrite médiévale qui nous offre les plus anciens témoins du texte. Il faut se rendre à l'évidence : la *Constitution des Athéniens* n'a pas retenu l'attention des Anciens, il faut croire que son sujet n'intéressait guère – même si, paradoxalement, le texte a continué d'en être copié, ce qui nous permet d'en retrouver la trace dans les manuscrits médiévaux.

Luana QUATTROCELLI¹⁴ nous permet de suivre le voyage des manuscrits entre Constantinople et l'Italie et de les retrouver dans la Péninsule au milieu des échanges de livres entre grands humanistes. Parmi les manuscrits « fondamentaux », nos plus anciens témoins, qui datent des XIV^e-XV^e siècles et que l'on prend aujourd'hui en considération pour établir le texte de l'opuscule¹⁵, celui de Modène, tout en étant d'importance mineure pour l'établissement du texte, a suivi un parcours qui en dit long sur les hasards et motivations qui président à la transmission des textes à cette époque : copié à Rome par deux Byzantins, il visait probablement, selon Luana Quattrocelli, à nourrir les polémiques philosophiques qui agitaient alors les milieux lettrés romains, et notamment la querelle entre platonisme et aristotélisme qui faisait rage dans le cénacle du cardinal Bessarion. Ce manuscrit contient, en effet, des traités des *Moralia* du moyen-platonicien Plutarque et des *Problemata* de l'aristotélicien Alexandre d'Aphrodise. La présence de plusieurs opuscules de Xénophon, dont la *Constitution des Athéniens*, s'explique sans doute par sa réputation comme orateur et philosophe du cercle socratico-platonicien (l'*Apologie de Socrate* fait d'ailleurs partie du manuscrit). Luana Quattrocelli propose même de mettre en rapport le choix des ouvrages xénophontiens comme la *Constitution des Athéniens* avec leur intérêt politique « dans le cadre des réflexions menées par ces érudits à propos de la prise de Constantinople et de l'effondrement du monde grec avec toutes ses institutions ». Dans le même temps, son étude permet de voir que la transmission de ce texte précis peut difficilement être étudiée de manière autonome, comme si des manuscrits ne transmettaient que lui et son contenu spécifique : il a certes été sélectionné dans l'œuvre (présumée) de Xénophon, qu'aucun manuscrit ne reproduit dans sa totalité, mais il figure toujours avec d'autres éléments de cette œuvre, comme la *Constitution des Lacédémoniens* et les *Poroi*, qui l'encadrent dans tous les manuscrits. Cet aspect automatique de la transmission ne doit pas être négligé, d'autant que de ces divers opuscules la vedette est peut-être la *Constitution des Lacédémoniens*, dont on a pu montrer l'influence à la Renaissance, y compris sur la morale calviniste¹⁶. Dans ces conditions, peut-on

14 « Le voyage de la *Constitution des Athéniens* dans les manuscrits des XIV^e et XV^e siècles. Les témoins "fondamentaux" ».

15 Lenfant (n. 1), p. CXXIII-CXXXV.

16 D'après N. Humble, « The Renaissance Reception of Xenophon's Spartan Constitution » in F. Hobden – C. Tuplin (ed.), *Xenophon: Ethical Principles and Historical Enquiry*, Leyde, Brill, 2012, p. 63-88, à la p. 79.

risquer l'hypothèse que la *Constitution des Athéniens*, complétée par les *Poroi* au sujet également athénien, n'ait servi que de faire-valoir aux vertus et à l'ordre spartiates ?

En l'absence d'indice explicite, il faut cependant rester prudent. Ce qui est sûr, c'est qu'à Venise, en 1525, la *Constitution des Athéniens* passe à l'ère de l'impression en entrant dans l'édition Aldine des œuvres complètes de Xénophon, où le texte ne figure qu'en grec. Une première traduction latine suit moins de vingt ans plus tard, en 1543¹⁷, mais il faut attendre plus de deux siècles avant que ne soit diffusée une traduction en langue moderne – bien plus longtemps que pour Plutarque, Thucydide ou simplement d'autres œuvres xénophontiennes qui, comme la *Cyropédie*, avaient été traduites en français dès le xvi^e siècle¹⁸. Entre temps, c'est en latin ou en grec que l'opuscule fut parfois lu par un public occidental lettré. Camerarius, l'auteur de la première traduction latine de la *Constitution des Athéniens* parue en 1543, l'avait insérée dans une édition des œuvres mineures de Xénophon, en combinaison avec la *Constitution des Lacédémoniens*. Il voyait dans ces deux écrits des traités politiques dont on pouvait tirer des leçons, les éléments d'un débat constitutionnel contemporain sur les mérites respectifs de la monarchie, de l'oligarchie et de la démocratie¹⁹. C'est ainsi que l'opuscule vient alimenter l'argumentation de certains théoriciens politiques, parmi lesquels on peut citer de fervents défenseurs de la monarchie qui, tel Jean Bodin au xvi^e siècle ou William Mitford au xviii^e, s'appuient sur le tableau d'Athènes dans la *Constitution des Athéniens* pour faire du pouvoir populaire un contre-modèle

l'adhésion de Franciscus Portus au calvinisme, qui prônait comme à Sparte obéissance et discipline, n'est pas sans lien avec la manière dont il vanta les institutions de Sparte et rejeta celles d'Athènes (le commentaire par Portus de huit ouvrages de Xénophon fut publié à titre posthume en 1586).

- 17 Voir *infra* D. Lenfant, « La *Constitution des Athéniens* à l'heure de la Révolution française ». Notons que la *Constitution des Lacédémoniens* était traduite en latin depuis plus d'un siècle (par Franciscus Philelphus, qui, dans cette publication de 1432, soulignait la valeur pédagogique de l'opuscule).
- 18 Voir *infra* les contributions de Dominique Lenfant et de Pascal Payen. Pour être exact, à vrai dire, des traductions de la *Constitution des Athéniens* furent réalisées en espagnol et en français dès le xvi^e siècle : on songe à celle de Diego Gracián, dans laquelle la *Constitution des Athéniens* figure parmi les œuvres de Xénophon (*Las obras de Xenophon trasladadas de griego en castellano*, Salamanque, 1552) et à celle de Claude Pinart dans un petit volume contenant seulement les deux *Constitutions* (*De la république des Lacédémoniens et Athéniens*, traduit de grec en français, Paris, impr. de F. Morel, 1579). Ce dernier semble être resté particulièrement méconnu.
- 19 J. Camerarius, *Xenophontis Atheniensis de forma reipublicae Lacedaemoniorum... de forma Atheniensium... de praefectura et disciplina equestri liber, quae omnia nunc primum in latinum sermonem a J. C... conversa fuerint*, Leipzig, 1543. Cf. Humble (n. 16), qui lit ces positions respectivement dans la lettre de dédicace et dans la première section du commentaire, p. 105-106. De même, la traduction française dédiée à Claude Pinart et parue 36 ans plus tard (voir n. préc.) est précédée d'une lettre de dédicace qui vante les apports des deux *Constitutions* de Xénophon à la « science politique » et suppose que le dédicataire saura comparer leur contenu aux affaires de l'État de son temps (p. 4) : Claude Pinart était un homme d'État, alors « Conseiller du Roi » et « Secrétaire d'État et des finances » de Henri III.

politique²⁰. De fait, comme l'a bien montré Jennifer T. Roberts, c'est le rôle que joue le plus souvent la démocratie athénienne dans la pensée moderne jusqu'en plein XVIII^e siècle, et aussi bien chez les monarchistes, qui y voient un exemple de tyrannie populaire, que chez les républicains, qui rejettent cette forme de souveraineté populaire en faveur des principes de représentation et de séparation des pouvoirs²¹. Il arrive qu'à cette fin tel ou tel exploite les attaques du pamphlet pour s'en faire l'écho, tel Bodin réprouvant la *misthophorie* (versement d'une indemnité de fonction qui permettait à tout Athénien de prendre part aux fonctions publiques) ou Mitford l'assujettissement des riches aux pauvres. Parfois, cependant, c'est sur des aspects plus économiques que le traité grec se trouve invoqué, comme quand Montesquieu cite les défauts d'Athènes en tant que puissance commerciale imparfaite ou ordonnatrice de fêtes trop nombreuses pour la bonne marche des affaires²². Dans ces différents cas, la *Constitution* est en quelque sorte utilisée comme un document infaillible sur l'Athènes antique et les défauts de son système, d'autant plus imposant qu'il émane, pense-t-on, du fameux Xénophon, dont l'autorité asseoit encore mieux le rejet d'un choix présenté comme mauvais.

L'époque révolutionnaire s'inscrit assurément dans cette double continuité, celle d'une tradition hostile à la démocratie athénienne et d'une confiance aveugle dans le crédit du tableau (pseudo-)xénophontien. En témoignent les deux traductions françaises de l'opuscule qui paraissent alors de manière isolée sans se fondre dans un corpus xénophontien plus large : celle de Jean-Baptiste Gail, publiée à Paris en 1794/1795, et celle du comte de La Luzerne, qui paraît à Londres en 1793, sous le sceau de l'anonymat²³. Du fait de leur contexte de parution, l'une et l'autre revêtent un sens politique bien distinct. Gail est professeur de grec au Collège de France, il reste à Paris sous la Révolution comme il le restera ensuite. Sa publication, qui s'inscrit dans son œuvre pédagogique, s'avère d'une très grande prudence dans ses commentaires, qui ne peuvent évidemment réprover en soi la souveraineté populaire. Il fait imprimer dans le même temps une *Vie de Xénophon*, dont l'auteur, le marquis Fortia d'Urban, tient expressément à se démarquer d'un « Xénophon, dont les idées n'étaient pas toujours républicaines ». Pour un Français soucieux d'afficher une position républicaine, il convient de se démarquer non pas du principe de la souveraineté populaire, mais de la forme qu'elle a prise à Athènes, sans pour autant se montrer aussi virulent que la *Constitution des Athéniens* à l'encontre de la classe populaire.

20 Sur Bodin, voir la contribution de Pascal Payen ; sur Mitford, voir J. T. Roberts, *Athens on Trial. The Anti-Democratic Tradition in Western Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 203-205, 238, et la contribution de P. J. Rhodes dans ce volume.

21 Pour un rappel synthétique avec références, cf. la contribution de D. Lenfant dans ce volume.

22 Cf. D. Lenfant, *infra* p. 99 n. 6.

23 Cf. D. Lenfant dans ce volume. Sur La Luzerne, voir aussi la contribution de P. J. Rhodes.

Au contraire, La Luzerne est un émigré monarchiste qui déplore que la France soit aux mains des révolutionnaires et croit voir de fortes ressemblances entre l'Athènes décrite par « Xénophon » et la France de son temps²⁴ : à ses yeux, le traité est une démonstration toujours utile sur les méfaits de la démocratie, et les événements historiques ont en quelque sorte redonné une actualité brûlante à ce qui n'était plus auparavant qu'un contre-modèle très ancien. Les intentions respectives des deux hommes ne sont d'ailleurs pas sans répercussions sur leurs traductions, qui sont loin d'être neutres. On le voit : ces publications peu diffusées peuvent être lues comme des autoportraits.

L'autoportrait se poursuit d'ailleurs dans les années qui suivent. Si la publication de La Luzerne dans une langue qui passait alors pour « véhiculaire »²⁵ resta particulièrement confidentielle, celle de Gail fut ensuite reprise dans l'ensemble plus large des *Œuvres complètes* de Xénophon, qu'il publia entre 1797 et 1808, successivement à l'Imprimerie de la République (cas du tome I) et à l'Imprimerie impériale (cas du tome VI)²⁶. Le tome I, qui contient la *Constitution des Athéniens*, la reprend donc sous la République, peu de temps après la première parution, et il contient un « Discours préliminaire » justifiant ainsi son entreprise : « Publier une traduction complète de Xénophon, c'est présenter à toutes les classes de lecteurs des écrits instructifs, profonds, et dont le style charmait tellement l'antiquité, que les Grecs, connaisseurs si délicats, donnèrent à leur auteur le surnom d'*Abeille attique*. »²⁷ L'auteur enchaîne en donnant, pour justifier son éloge, une idée des leçons que l'on peut tirer de chacun des écrits de notre abeille : l'*Anabase*, qu'il intitule *la Retraite*, laisse « de grandes leçons de courage et de prudence à tous les héros des siècles à venir » ; la *Cyropédie* est un « roman politique que son auteur avait composé pour donner le tableau d'un gouvernement parfait », un « excellent écrit où l'homme public méditera sur l'éducation nationale, et où l'homme du monde sera charmé par la naïveté de ses récits ». Gail s'étend tout particulièrement sur l'*Économique*, et sur le *Hiéron*, « où notre écrivain philosophe anatomise le cœur d'un tyran, où il démontre à quiconque serait tenté d'usurper l'autorité souveraine, que la tyrannie n'a que l'apparence du bonheur » (p. iv). Pour ce qui est des enseignements de la *Constitution des Athéniens*, il est sim-

24 De même, dans la 2^e édition de son *History of Greece*, le Britannique Mitford souligna explicitement quelles étaient à ses yeux les ressemblances entre les événements de France et les pratiques des Grecs (cf. Roberts [n. 20], p. 205 ; D. Lenfant dans ce volume).

25 L'auteur dit l'écrire dans la langue « le plus universellement répandue » à destination de « tous les peuples modernes de l'Europe », avec l'assurance qu'aurait aujourd'hui un anglophone.

26 J.-B. Gail, *Œuvres complètes de Xénophon traduites en français et accompagnées du texte grec, de la version latine et de notes critiques*, Paris, Le Barbier, 1797-1808, consultable à la Bibliothèque Thiers.

27 Bizarrement, Gail, qui n'a de cesse de rappeler le surnom d'Abeille attique que l'Antiquité attribuait à Xénophon en raison des beautés de son style, ne s'étonne jamais de la rudesse de celui de la *Constitution des Athéniens*. Sur ce cliché relatif à Xénophon, cf. P. Chiron, « L'abeille attique », in P. Pontier (ed.), *Xénophon et la rhétorique*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2014, p. 295-318.

plement question de « ses *Helléniques*, et ses *Républiques de Sparte et d'Athènes*, où l'homme d'état, instruit par le passé, calculera dans le silence le bonheur des générations présentes et futures » (p. 11) – une invitation qui n'est ni lumineuse ni très risquée sur les leçons que le lecteur est censé tirer de ces ouvrages.

C'est au début du XIX^e siècle et dans le monde germanique que s'amorce un virage décisif : c'est le début de « l'ère du soupçon », qui porte notamment sur la paternité de Xénophon. Comme le montre bien Pierre PONTIER²⁸, les doutes n'affectent pas la seule *Constitution des Athéniens* et relèvent d'un courant hypercritique beaucoup plus large, qui touche également la *Constitution des Lacédémoniens*, mais aussi d'autres écrits de Xénophon, comme l'*Agésilas* ou les *Poroi*. Les savants allemands s'opposent alors, en cette première moitié de XIX^e siècle, sur ce que Pierre Pontier appelle la « question xénophontienne », qui rappelle par certains traits la « question homérique ». Concernant la *Constitution des Athéniens*, et malgré des soubresauts intermittents, la paternité de Xénophon ne s'en remettra pas et c'est la naissance du Pseudo-Xénophon. Il est néanmoins frappant de voir que ce courant critique qui passe souvent pour un progrès de la rationalité et de la science typiquement germanique s'appuie sur des arguments qui n'en sont pas : Benjamin Weiske essaie de sauver l'authenticité de l'opuscule en l'attribuant à un Xénophon en colère, tandis que Johann Gottlob Schneider nie au contraire qu'il puisse être l'œuvre du disciple de Socrate – car comment concevoir qu'il ait cédé à la colère ou qu'il ait écrit une œuvre injuste ? Schneider tient à le disculper de ces deux fautes et voit dans le traité le fragment d'un écrit plus étendu qui comparait plusieurs régimes entre eux. Comme le montre bien Pierre Pontier, la *Constitution des Athéniens* a ainsi été exclue du corpus de Xénophon sur la base de préjugés relatifs à l'Athénien, à sa vie et à sa personnalité²⁹. Ce sont là précisément des éléments qui distinguent la question « xénophontienne » de la question « homérique » : à la différence du poète épique, Xénophon est un homme que l'on croit connaître. Au vrai, Weiske et Schneider n'étaient ni les premiers ni les derniers à faire interférer dans leur interprétation du texte leur propre vision de Xénophon : La Luzerne avait déjà voulu laver l'auteur grec du reproche d'avoir composé son écrit sous l'effet d'un ressentiment personnel et lui avait au contraire prêté un patriotisme excessif³⁰ ; Weiske devait avoir des successeurs avec sa théorie de l'homme en colère³¹ ; et les partisans postérieurs de l'authenticité apportèrent leur contribution à ce château de cartes³². On sourit

28 « L'ère du soupçon : la naissance du Pseudo-Xénophon et la «question xénophontienne» dans la première moitié du XIX^e siècle ».

29 Les raisons pour lesquelles on l'exclut aujourd'hui tiennent à sa chronologie, à son style et à son contenu. Elles furent néanmoins avancées dès les débuts du XIX^e siècle. Cf. Lenfant (n. 1), p. XVII-XVIII.

30 Cf. D. Lenfant, *infra* p. 111.

31 Cf. P. Pontier, *infra* p. 123 n. 26.

32 Voir, par exemple, le cas de Belot analysé par Cinzia Bearzot dans ce volume.

de penser que Gail avait, au contraire, salué en l'auteur des deux *Constitutions* « un philosophe de mœurs austères, ami du bon ordre, de la justice et de toutes les vertus »³³ : Schneider et lui n'avaient apparemment pas la même conception de la justice. Du reste, il faut relever un point d'accord entre Weiske et Schneider : s'ils invoquent colère ou injustice, c'est bien que le tableau d'Athènes dans le pamphlet ne leur plaît pas et qu'ils rejettent un tel portrait de la cité – ce qui est une nouveauté digne d'être notée.

De fait, on l'a vu, la toute fin du XIX^e siècle avait donné lieu, tout particulièrement en Angleterre, à des publications de monarchistes qui au contraire attaquaient la démocratie athénienne, y assimilaient le mauvais régime de la France révolutionnaire et y opposaient le bon mélange de la monarchie britannique : La Luzerne, dont la traduction française était parue à Londres³⁴, avait fait un émule, qui publia dans la foulée une traduction anglaise du pamphlet, d'accord avec La Luzerne pour considérer la souveraineté populaire comme une absurdité synonyme d'anarchie³⁵. Néanmoins, comme le rappelle P. J. RHODES, l'*History of Greece* dans laquelle Mitford clamait sa haine de la démocratie, non sans renvoyer plus d'une fois à la *Constitution des Athéniens*, continua de faire référence dans les premières décennies du XIX^e siècle³⁶.

Le vent tourna, pourtant, en Angleterre aussi, en lien direct avec les opinions politiques de l'auteur, quand George Grote, admirateur de la démocratie athénienne et lui-même politicien radical, écrivit son *History of Greece* en 12 volumes (1846-1856)³⁷ : dans un exercice d'histoire militante, il présentait la démocratie athénienne comme un modèle positif et interprétait la *Constitution des Athéniens* en conséquence. S'il lui arrivait de citer son témoignage sur l'abaissement des riches par les pauvres, il portait sur ce point un jugement inverse de celui du pamphlétaire, voyant là de quoi louer le régime plutôt que le blâmer. Globalement, néanmoins, il récusait le témoignage de l'oligarque comme tendancieux ou plutôt en faisait une source sur le sentiment oligarchique³⁸. Comme le montre Pascal PAYEN, l'orientation de Grote exerça une forte influence sur le Français Victor Duruy, auteur d'une *Histoire grecque* qui parut au milieu du XIX^e siècle, sous le Second Empire, et dans laquelle il affichait sa préférence pour Athènes et son rejet de Sparte. Près de 80 ans plus tard, dans les années 1930, Gustave Glotz, fervent démocrate qui ne cachait pas ses sentiments favorables à la démocratie

33 Dans son petit volume de 1786, p. xv. Cf. D. Lenfant, *infra* p. 106.

34 Cf. D. Lenfant et P.J. Rhodes dans ce volume.

35 Cf. P.J. Rhodes dans ce volume.

36 « The Reception of the *Constitution of the Athenians* in Britain in the 19th century ».

37 Cf. J. Vaio, « George Grote », in W. W. Briggs – William M. Calder III (ed.), *Classical Scholarship: A Biographical Encyclopaedia*, New York-Londres, Garland, 1990, p. 119-126.

38 Cf. P.J. Rhodes, P. Payen, L. Sancho Rocher dans ce volume.

athénienne elle-même et à ce qu'il considérait comme une forme de République sociale, n'hésita pas à utiliser la *Constitution des Athéniens* comme une source, mais il ne la dénonça pas moins comme « le plus impitoyable des réquisitoires »³⁹.

À l'inverse, un siècle après Mitford, le grand philologue allemand Wilamowitz vint renouer quelque peu avec l'attitude du Britannique, puisque, à la fin du XIX^e siècle, il reprit à son compte la position du Pseudo-Xénophon, dont il qualifiait l'œuvre d'« excellent petit livre » (*aureus libellus*, littéralement « petit livre en or »). Il voyait même en l'auteur non point un homme en colère, mais au contraire un être *klug und kalt*, « intelligent et froid », un homme mûr qui cherchait à dissuader les jeunes gens de conspirer contre le peuple (parce qu'un tel complot aurait été vain), mais aussi de transiger avec lui (parce que cela l'aurait servi) et qui les exhortait bien plutôt à la résignation. Et le savant d'ajouter que, comme toujours, les jeunes se montrèrent sourds à ce genre de conseil⁴⁰. Wilamowitz adhérait explicitement au propos du pamphlet et à ses critiques de la démocratie athénienne, qu'il considérait comme parfaitement applicables à la démocratie moderne, régime qu'il rejetait de la manière la plus absolue, étant lui-même ultra-conservateur sur le plan politique⁴¹. Aucun de ces savants n'hésitait en effet à présupposer une forte analogie entre démocratie antique et démocratie moderne⁴² et à conférer au prestigieux précédent grec la fonction d'une référence. Tous ces exemples illustrent à merveille le rôle que, dans de telles conditions,

39 « De Victor Duruy à Gustave Glotz : la démocratie athénienne, «une extravagance reconnue» ».

40 L'expression *aureus libellus* est employée en 1879 sans autre explication, au moment de discuter le texte d'un passage de l'opuscule (U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Commentariolum grammaticum* I, Göttingen, 1879, p. 9 : « in aureo de REP. ATHENIENSIVM libello » = *Kleine Schriften* IV, Berlin, 1962, p. 591). C'est dans un développement sur la littérature politique athénienne qu'il qualifie plus tard l'auteur de *klug und kalt* (U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen* I, Berlin, Weidmann, 1893, p. 171 n. 72).

41 Issu d'une famille d'aristocrates prussiens, Wilamowitz est resté toute sa vie un fervent partisan de la monarchie prussienne et il devait rejeter la République de Weimar comme une « ochlocratie parlementaire ». Voir R. L. Fowler, « Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff », in W. W. Briggs – William M. Calder III (ed.), *Classical Scholarship: A Biographical Encyclopaedia*, New York-Londres, Garland, 1990, p. 489-522 ; D. Piovan, « Criticism ancient and modern. Observations on the critical tradition of Athenian democracy », *Polis* 25/2, 2008, p. 305-329, à la p. 315 ; S. Rebenich, « Wilamowitz-Moellendorff, Ulrich von », in A. Grafton et al. (ed.), *The Classical Tradition*, Cambridge, Ma-Londres, Harvard University Press, 2010, p. 983-984. Dans un éloge public de la monarchie prussienne prononcé en 1877, Wilamowitz réussit cette prouesse de célébrer l'empire athénien, vu comme un précédent illustre, mais perfectible, de l'empire germanique unifié grâce à la Prusse, sans établir le moindre lien avec le régime démocratique de la cité, auquel est seulement imputée la responsabilité du « déclin » de la cité au IV^e siècle (cf. M. Hose, « Das demokratische Athen in einem Kaiserlob: Von des attischen Reiches Herrlichkeit », in W.M. Calder et al. (ed.), *Wilamowitz in Greifswald: Akten der Tagung zum 150. Geburtstag Ulrich von Wilamowitz-Moellendorffs in Greifswald, 19.-22. Dezember 1998*, Hildesheim, Olms, 2000, p. 524-539). Une version remaniée et étendue de ce discours a été publiée ensuite en ouverture de son *Aus Kydathen* (1880). On y lit un jugement sur la souveraineté populaire comme contraire à la raison humaine (p. 4-5), que n'aurait pas renié le Pseudo-Xénophon.

42 Chez Wilamowitz, les analogies virent au modernisme : il appelle « parlementaires professionnels » les orateurs attiques et qualifie Périclès de premier ministre, un modernisme qui induit une forte composante idéologique – comme l'a montré L. Canfora, « Wilamowitz tra scienza e politica », in L. Canfora, *Le vie del classicismo*, Rome-Bari, Laterza, 1989, p. 80-111, notamment p. 83 et 100-102.

l'esprit de parti a pu jouer dans l'appréciation du pamphlet en tant que source historique, voire dans celle du tempérament ou de l'âge de son auteur.

Pourtant, malgré d'apparentes résurgences, l'ère du soupçon qui avait marqué le début du XIX^e siècle avait ouvert des brèches définitives dans l'image du pamphlet et de son auteur. Dès lors que Xénophon n'en était plus le père, on ne pouvait plus débattre en tirant argument de sa personnalité supposée, et l'opuscule se trouvait également privé de l'autorité d'un auteur très populaire, ce qui pouvait contribuer à affecter son crédit historique, du moins chez certains. Cependant, le XIX^e siècle est aussi la période où s'affirme de plus en plus l'idée, bien ancrée depuis lors, que Xénophon n'est qu'un penseur de second rang. Cette volte-face d'une partie des savants tourne au profit du Pseudo-Xénophon, que d'aucuns jugent plus intelligent que le vrai Xénophon : au milieu du XIX^e siècle, un savant tel que Boeckh voit dans cet écrit l'un des plus spirituels de l'Antiquité, considère qu'il excède l'horizon politique de Xénophon et l'attribue à « un oligarque athénien de grande culture, ayant l'objectivité d'un Thucydide dans l'observation politique, un discernement pénétrant et un humour exquis, mais sans cœur, comme c'est le cas de la plupart des oligarques. »⁴³ Il précède Wilamowitz et son portrait d'un auteur « intelligent et froid », sans exprimer toutefois la même adhésion⁴⁴. Nombreuses furent dès lors les tentatives pour identifier l'auteur avec un personnage connu⁴⁵ ou pour préciser la date de rédaction du libelle. Deux siècles de bibliographie en témoignent, dont la dernière ligne n'est sans doute pas écrite⁴⁶. D'autres renoncèrent pourtant à lui donner un nom, le « Pseudo-Xénophon »

43 « die Schrift, eine der geistreichsten aus dem Alterthum, wie Roscher mit Recht bemerkt, übersteigt den politischen Horizont des Xenophon; sie ist das Werk eines Athenischen Oligarchen von grosser Bildung, Thukydideischer Objectivität der politischen Betrachtung, durchdringendem Verstand und feinem Humor, aber ohne Gemüth, welches den meisten Oligarchen fehlt » (A. Boeckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, I, 3. Aufl., Berlin, Reimer, 1886, p. 390. Cf. 2^e éd. 1851, p. 433; ce passage ne figure pas dans la première édition de 1817). Boeckh se réclame à juste titre de Wilhelm Roscher, qui avait avant lui désigné l'opuscule comme l'une des œuvres « les plus spirituelles et intéressantes de l'Antiquité » (W. Roscher, compte rendu sur [A. Fuchs, *Quaestiones de libris Xenophontis de republica Lacedaemoniorum et de republica Atheniensium*, Leipzig, 1838], *Göttingische Gelehrte Anzeigen* 42, 1841, p. 409-424 et 425-429 – où l'auteur argumente contre la paternité de Xénophon; *Leben, Werk und Zeitalter des Thukydides (Klio. Beiträge zur Geschichte der historischen Kunst. Bd. 1)*, Göttingen, 1842, p. 248-252 – où l'auteur juge le Pseudo-Xénophon intellectuellement proche de Thucydide). L'idée que le Pseudo-Xénophon est d'une intelligence bien supérieure à Xénophon se retrouve également au XX^e siècle, par exemple chez B. Hemmerding, qui n'hésite pas à le comparer à Machiavel : « Il est à cent coudées au-dessus de l'authentique Xénophon » (« L'Émigré (Pseudo-Xénophon, Ἀθηναίων πολιτεία) », *Revue des études grecques* 88, 1975, p. 71-80, à la p. 75).

44 Les opinions politiques de Boeckh ont pu être définies comme un « conservatisme modéré teinté de libéralisme » (B. Bravo, *Philologie, histoire, philosophie de l'histoire. Étude sur J.G. Droysen historien de l'Antiquité*, Breslau-Varsovie-Cracovie, 1968, p. 125).

45 Boeckh lui-même a notamment attribué l'opuscule à Critias.

46 Cf. C. Bearzot, « La paternità dell'opera », et P. Tuci, « La datazione dell'*Athenaion Politeia* pseudosenofontea. Problemi metodologici e proposte interpretative », in C. Bearzot – F. Landucci – L. Prandi (ed.), *L'Athenaion Politeia rivisitata. Il punto su Pseudo-Senofonte*, Milan, Vita e Pensiero, 2011, p. 3-28 et p. 29-71 respectivement. Lenfant (n. 1), p. IV-IX et XVI-XXVII.

s'imposa majoritairement, même si l'auteur en vint parfois à être désigné comme « un oligarque »⁴⁷, voire comme « le Vieil Oligarque » – un sobriquet dont l'origine n'est pas entièrement claire, mais qui a rencontré quelque succès après plusieurs décennies d'oubli : Wilamowitz, on l'a vu, voyait dans l'auteur un homme d'expérience qui s'adressait aux jeunes⁴⁸ et, peu de temps après, en 1897, Gilbert Murray l'appela « the Old Oligarch »⁴⁹. La formule devait être reprise plus de quarante ans plus tard, notamment chez les Anglo-Saxons, avant d'être contestée comme trompeuse, même si ses usagers ne l'entendaient pas nécessairement au pied de la lettre⁵⁰.

Il y eut néanmoins d'étranges parenthèses, telle la monographie d'Émile Belot parue en 1880 et dont Cinzia BEARZOT propose ici l'analyse⁵¹. Consacrée à l'opuscule, dont elle donne texte grec et traduction annotée précédés d'une synthèse, sa *République d'Athènes* est flanquée d'un sous-titre éloquent, qui résume à lui seul toute une thèse : il s'agirait d'une *Lettre sur le gouvernement des Athéniens adressée en 378 avant J.-C. par Xénophon au roi de Sparte Agésilas*. La précision est ici confondante et l'imagination ne manque pas d'étonner : Xénophon, qui fait alors son retour en tant qu'auteur de l'opuscule, aurait écrit, quand il était exilé d'Athènes, en s'inspirant d'œuvres littéraires de l'époque d'Archidamos (ce qui expliquerait l'anachronisme de son tableau), une lettre adressée au roi Agésilas pour le dissuader d'attaquer Athènes, en lui montrant que cette dernière était invincible, et il aurait agi ainsi par patriotisme. Le caractère circulaire du raisonnement est justement souligné par Cinzia Bearzot.

Moins hasardeuses dans la datation et l'identification de l'auteur, d'autres interprétations ont vu le jour quant au genre dont relevait l'opuscule. Ainsi, Christian

47 Le texte grec annoté est ainsi publié par M. Schmidt sous le titre *Memoire eines Oligarchen in Athen über die Staatsmaximen des Demos*, Iéna, Hermann Dufft, 1876.

48 Er « mahnt die stürmische jugend der partei zu der resignation, die nur dem alter ansteht » (U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen I*, Berlin, Weidmann, 1893, p. 171 n. 72).

49 G. Murray, *A History of Ancient Greek Literature*, Londres, Heinemann, 1897, p. 167-169, emploie d'abord l'expression entre guillemets comme s'il l'empruntait à quelqu'un d'autre : « Similar to Stesimbrotus in general political views, vastly removed from him in spirit, is the 'OLD OLIGARCH,' whose priceless study of the Athenian constitution is preserved to us by the happy accident of the publisher taking it for Xenophon's. » Puis il l'utilise ensuite à deux reprises pour désigner l'auteur, cette fois sans guillemets. J. Marr et P.J. Rhodes ont tenté d'expliquer l'attribution d'un tel qualificatif (*The 'Old Oligarch': The Constitution of the Athenians attributed to Xenophon*, edited with an introduction, translation and commentary, Oxford, Aris and Phillips, 2008, p. 1-2), mais Murray lui-même ne donne aucune explication, se contentant de définir l'auteur comme un aristocrate athénien qui défend Athènes devant ses homologues de l'empire en rejetant les fautes de sa cité sur le seul peuple.

50 Il semble que ce soit l'article de Gomme paru en 1940 qui ait véritablement lancé la formule (A.W. Gomme, « The Old Oligarch », *Harvard Studies in Classical Philology* Suppl. 1, 1940, p. 211-245), même si son emploi est attesté entre temps (par ex., J. A. Petch, *The Old Oligarch, being the Constitution of the Athenians ascribed to Xenophon*, Oxford, Basil Blackwell, 1927). Sur l'usage de la formule, cf. Lenfant (n. 1), p. xxiv-xxv.

51 « Une lettre de Xénophon au roi de Sparte Agésilas ? La singulière monographie d'Émile Belot ».

WENDT analyse la manière dont Ernst Kalinka, dans sa magistrale édition-traduction commentée publiée au début du xx^e siècle, envisage la *Constitution des Athéniens* comme un discours improvisé, un exercice de style, « un tour de force sophistique », un hommage à la position politique de l'adversaire, mais aussi une source primordiale sur la révolution intellectuelle athénienne, qui a manifestement toute son admiration⁵².

Au rang des lectures imprévisibles, Hans KOPP montre comment Hartvig Frisch a transformé le Pseudo-Xénophon en expert militaire, auteur d'une théorie de la puissance maritime dont il connaissait bien les rouages⁵³. Ce professeur danois était un adversaire du fascisme qui, une fois son pays occupé par les Allemands, avait été contraint de quitter ses fonctions politiques. Sa thèse de 1941, traduite en anglais en 1942, comprenait une traduction annotée accompagnant le texte grec, à laquelle s'ajoutaient des chapitres d'analyse. La traduction anglaise fut longtemps utilisée par les anglophones qui ne lisaient pas l'allemand de Kalinka, mais les thèses de Frisch n'eurent pas le même succès. Hans Kopp rapporte néanmoins une exception remarquable et immédiate : le juriste allemand Ernst Wolgast, qui se fonda sur le Pseudo-Xénophon et la théorie que lui prêtait Frisch pour en déduire des lois universelles de la puissance maritime. La *Constitution des Athéniens* se voyait ainsi attribuer une pertinence dans le monde de l'époque : les lois affectant la puissance maritime s'appliquaient à l'Angleterre comme à Athènes, celles touchant la puissance terrestre s'appliquaient à l'Allemagne comme à Sparte.

Parmi les autres aventures de l'opuscule, étroitement liées, là encore, à l'expérience contemporaine, figure son édition-traduction par Manuel Fernández-Galiano sous les auspices du régime franquiste. Laura SANCHO ROCHER retrace l'histoire de cette publication et de ses acteurs à une époque où certains espéraient en Espagne une libéralisation du régime⁵⁴. La traduction était précédée d'une introduction signée d'Iracheta, qu'un compte rendu étranger qualifia de tendancieuse, lui reprochant d'élever l'auteur grec, un conservateur extrémiste, au rang d'un historien comparable à Thucydide. Le même compte rendu supposait que les auteurs de l'édition adhéraient au contenu antidémocratique du libelle. Laura Sancho Rocher souligne combien une telle vue méconnaît les nécessités de l'autocensure dans un régime de dictature et suggère de lire entre les lignes quand Iracheta approuve le Pseudo-Xénophon de préciser le grand soutien social dont la démocratie a besoin, suggérant qu'un changement économique et social progressif pourrait offrir à l'Espagne une voie vers plus de liberté.

52 « Un tour de force sophistique ? Ernst Kalinka et la *Constitution des Athéniens* ».

53 « Die *Athenaion Politeia* als Theorie der Seemacht: Hartvig Frischs Kommentar und seine zeitgenössische Wirkung ».

54 « L'édition du Pseudo-Xénophon par l'*Instituto de Estudios Políticos* dans l'Espagne de Franco (Madrid 1951) ».

La seconde moitié du xx^e siècle pose encore la question des lectures marxistes de l'opuscule. Dès 1930, le conservateur allemand Hans Bogner avait fait de la démocratie athénienne un précédent de la « dictature du prolétariat », un modèle à ses yeux négatif, dont il avait voulu illustrer le fonctionnement en proposant une traduction du pamphlet⁵⁵. Yannick MULLER montre comment, quelques décennies plus tard, la *Constitution des Athéniens* fut parfois interprétée par le biais de notions marxistes ou marxisantes, comme un témoignage sur la « lutte des classes » (Claudine Leduc) ou sur le système oppressif de la domination du peuple, premier maillon d'un système devant aboutir à la dictature du prolétariat (Luciano Canfora), et comment le marxisme inspira aussi une analyse économique des mécanismes évoqués par le traité (Enrico Flores)⁵⁶.

Stefano FERRUCCI propose enfin un riche panorama de l'extraordinaire production d'études italiennes sur le Pseudo-Xénophon dans les cinquante dernières années⁵⁷. À côté d'analyses classiques relatives au texte ou au contexte, il met en lumière les interprétations se référant à l'actualité, en particulier les positions antithétiques de Luciano Canfora et de Domenico Musti sur la démocratie athénienne et sa nature. Le premier a grandement contribué à faire connaître l'opuscule dans un public élargi, en Italie comme en France, mais il a soutenu avec force des thèses qui restent difficiles à prouver, comme celle de la paternité de Critias, le futur oligarque sanguinaire de 404⁵⁸. Surtout, il déduit de la *Constitution des Athéniens* que la démocratie – la *dēmokratia* – était conçue par les démocrates athéniens eux-mêmes comme une violence exercée par la classe populaire sur les riches, une violence contraire à la liberté comme à l'égalité, et supérieure à la loi, ce qui ferait du régime athénien une préfiguration de la dictature jacobine « au nom du peuple », ainsi que de la « dictature du prolétariat » marxiste⁵⁹. Musti a, au contraire, soutenu l'idée que la *dēmokratia* se voulait inclusive et facteur de liberté, la *Constitution des Athéniens* ne faisant qu'en renverser les valeurs.

55 H. Bogner, *Die verwirklichte Demokratie. Die Lehren der Antike*, Hambourg-Berlin-Leipzig, Hanseatische Verlagsanstalt, 1930 : traduction aux pages 96-107 ; analyse aux pages 96 et 107-112 : la *Constitution des Athéniens* est présentée comme un tableau d'Athènes après la mort de Périclès, lui-même vu comme un monarque de fait, dont la disparition aurait révélé dans toute sa puissance la constitution qu'il avait élaborée, la « démocratie réalisée », assimilée à « die Diktatur des Proletariats », p. 219.

56 « Claudine Leduc et les lectures marxistes de la *Constitution des Athéniens* ».

57 « Cinquant'anni di ricerca sullo Pseudo-Senofonte in Italia (1968-2018) : temi, proposte, prospettive ».

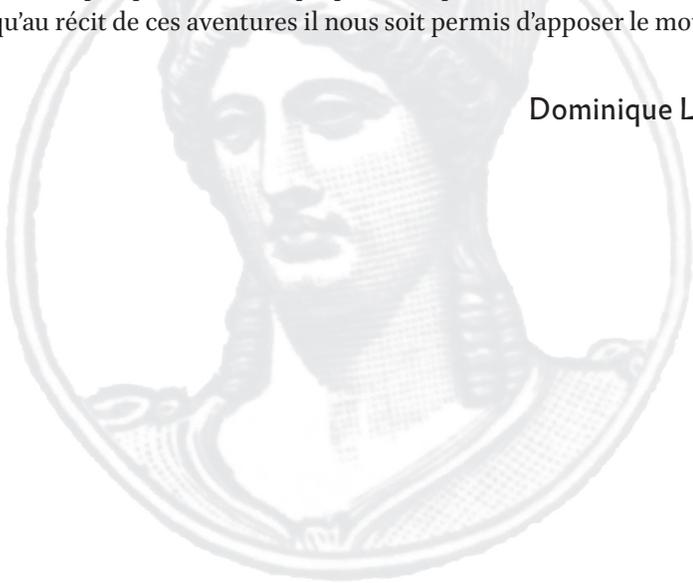
58 Une autre thèse reprise régulièrement par Canfora veut que l'opuscule ait été un dialogue dont les marques ont été effacées au cours de la transmission du texte. Sur Critias comme auteur de l'opuscule, cf. Lenfant (n. 1), p. XX-XXII, sur l'hypothèse du dialogue : p. XLVIII-XLIX.

59 Ces idées s'expriment dès les premières publications de L. Canfora sur l'opuscule (*Studi sull' Athenaion Politeia pseudosenofontea*, Turin, Accademia delle Scienze, 1980 ; *La democrazia come violenza*, Palermo, Sellerio, 1982). La publication de 1980 contient déjà les grandes thèses reprises et approfondies par le savant italien au cours des décennies suivantes, sa position n'évoluant guère que sur la datation (successivement 431-424 en 1980, 408-404 en 1985 et 411-404 en 2017). Sur ces positions, voir également la contribution de Yannick Muller dans ce volume.

Stefano Ferrucci montre enfin les rapprochements qui furent effectués dans son pays entre la corruption à Athènes (Ps.-Xen. III, 3) et les scandales de corruption politique qui secouèrent l'Italie dans les années 1990 : l'intérêt pour l'opuscule s'intensifia, dit-il, dans le climat de la démocratie naissante au lendemain de la chute du régime fasciste ou dans les périodes de crise politique majeure comme l'Italie en connut à la fin des années 1970 ou dans les années 1990.

Au terme de ce parcours, on peut dire qu'au-delà des questions très discutées des spécialistes touchant l'identité de l'auteur et la date précise de rédaction⁶⁰, des divergences beaucoup plus fondamentales ont affecté la lecture du texte en fonction du contexte politique (Révolution française, occupation allemande du Danemark ou régime franquiste, par exemple), de l'arrière-plan scientifique (naissance de la critique historique, développement des études marxistes), du cadre culturel (enseignement du grec, essor de la philologie) ou du positionnement politique ou scientifique de ses lecteurs. Il n'en peut guère découler qu'une salutaire mise en perspective de nos propres interprétations. Ainsi, rien ne donne à penser qu'au récit de ces aventures il nous soit permis d'appliquer le mot « fin ».

Dominique LENFANT



60 La toute récente édition publiée sous l'égide de la Fondation Valla réalise ce paradoxe de donner la parole à deux grands savants italiens qui ont des décennies de familiarité profonde avec l'opuscule, mais qui en viennent à exprimer ici des positions à la fois très minoritaires et divergentes entre elles : Giuseppe Serra, auteur de l'introduction, n'exclut pas que l'opuscule soit de Xénophon ni qu'il date du IV^e siècle, tandis que Luciano Canfora soutient la paternité de Critias et une date de composition située entre 411 et 404 (Pseudo-Sénofonte, *Costituzione degli Ateniesi (Athenaion Politeia)*, a cura di G. Serra con un saggio di L. Canfora, Rome-Milan, Fondazione Lorenzo Valla-Mondadori, 2018).

LA CONSTITUTION DES ATHÉNIENS À L'HEURE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Dominique LENFANT

(Université de Strasbourg – UMR 7044 Archimède)

RÉSUMÉ : Bien qu'incluse dans des éditions imprimées de Xénophon depuis la Renaissance, la *Constitution des Athéniens* n'est guère connue à l'approche de la Révolution française. Dans un contexte où fleurissent les références à l'Antiquité et les débats sur la souveraineté populaire, la démocratie athénienne passe généralement pour un contre-modèle, même chez les républicains qui lui reprochent d'avoir ignoré les principes de représentation et de séparation des pouvoirs. Les années 1793-1795 voient paraître en volumes séparés les deux premières traductions françaises, celle de Jean-Baptiste Gail et celle du comte de La Luzerne. L'un et l'autre présentent le traité comme un tableau historique au-dessus de tout soupçon, mais le contexte de parution donne à chacune de ces publications un sens politique bien différent. Gail est un Français républicain resté dans la fonction publique sous la Convention et qui adopte une position prudente : d'un côté, il attribue à « Xénophon » l'idéal d'une « espèce d'aristocratie » qui a son adhésion, de l'autre, il juge Xénophon un peu trop sévère pour le peuple. Au contraire, La Luzerne, un monarchiste qui a fui à Londres la France révolutionnaire, fait du traité une démonstration politique toujours utile sur les méfaits de la démocratie et il souligne de manière appuyée les ressemblances entre l'Athènes démocratique antique et la France révolutionnaire, qu'il condamne comme des régimes immoraux de tyrannie populaire : l'autorité de Xénophon sert ainsi à mieux condamner la Révolution.

ABSTRACT : The *Constitution of the Athenians* had been included in printed editions of Xenophon's works since the Renaissance, but was nearly unknown on the eve of the French Revolution. While references to antiquity and debates on popular sovereignty flourished in this period, even republicans generally treated Athenian democracy as a counter-example, reproaching its ignorance of the principles of representation and the separation of powers. The first French translations in separate volumes appeared in the years 1793-95: that of Jean-Baptiste Gail and that of César-Henri de La Luzerne. Both represent the treatise as an eminently trustworthy historical essay, but the context in which these translations were published gives them fundamentally divergent political meanings. Gail was a French republican who remained in public service after the revolution. He adopts a cautious

stance: on the one hand, he ascribes to 'Xenophon' the ideal of an 'aristocratic way' to which he adheres; on the other, he thinks that Xenophon was somewhat too strict for the lower classes. In contrast, La Luzerne, a monarchist who had fled revolutionary France for London, makes the treatise into an eternally useful political demonstration of the faults of democracy, and emphatically underlines the resemblances between democratic ancient Athens and revolutionary France, both of which he condemns as immoral regimes of popular tyranny: Xenophon's authority thus enables him all the better to condemn the revolution.

/////

C'est peu dire que la *Constitution des Athéniens* n'est guère connue au moment de la Révolution française. La chose, d'ailleurs, n'est pas nouvelle et vaut aussi pour la Renaissance et même pour tout le temps qui a précédé depuis l'époque de sa rédaction. Comme elle figurait depuis l'Antiquité dans les manuscrits portant les œuvres de Xénophon, à qui elle fut très tôt attribuée¹, elle est logiquement entrée, à partir du xvi^e siècle, dans les éditions de ses œuvres complètes, qui se sont succédé à partir de la Renaissance². Alors que les premières éditions ne comprenaient que le texte grec sans traduction ni commentaire, les suivantes se sont souvent distinguées par des corrections textuelles et, dès la fin du xvi^e siècle, par l'ajout d'une traduction latine³. Mais à l'approche de la Révolution, alors que Plutarque est traduit en français depuis plus de deux siècles et que des œuvres de Xénophon le sont aussi individuellement, à commencer par la *Cyropédie*⁴, il n'existe encore aucune traduction française de la *Constitution des Athéniens* attribuée à Xénophon⁵. Cela ne l'empêche pas d'être lue par certains, sans doute

1 Cette attribution est attestée dès la mention la plus ancienne du traité dont nous ayons connaissance, mention qui coïncide avec une contestation de cette attribution par Démétrios de Magnésie au I^{er} siècle av. J.-C., d'après Diogène Laërce (II, 57). Cf. D. Lenfant, *Pseudo-Xénophon. Constitution des Athéniens*, texte établi, traduit et commenté, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 2017, p. XVI et CXXI. Il se peut qu'elle ait suivi de peu la mort de Xénophon. *Ibidem*, p. XIX.

2 Lenfant (n. 1), p. CXXXVII. L'*editio princeps* des œuvres de Xénophon – l'édition Juntine de 1516 – ne contenait qu'une partie de l'opuscule, et l'intégralité de ce dernier ne figure que dans l'Aldine de 1525.

3 La première traduction latine de l'opuscule semble être celle de Joachim Camerarius, parue à Leipzig en 1543 et suivie de peu par celle de Sébastien Castalion (*Xenophontis... opera quae quidem graece extant omnia*, Bâle, 1555, p. 672-678 : traduction latine en regard du texte grec). Sur ces traductions, notamment la première, cf. E. Flores, « Su alcune traduzioni in latino di Ps.-Senofonte, *De R. Ath.* nel '500 », in M. Gigante – G. Maddoli (ed.), *L'Athenaion Politeia* dello Pseudo-Senofonte, Naples, Edizione Scientifiche Italiane, 1997, p. 123-133.

4 La *Cyropédie* a notamment été traduite en français par Jacques de Vintemille dès le milieu du xvii^e siècle.

5 À vrai dire, une toute première traduction française est parue dès 1549, dans un petit volume associant les deux *Constitutions* et dédié à Claude Pinart par un certain C.P., qui paraît être Claude Pinart lui-même (*De la république des Lacédémoniens et Athéniens*, traduit de grec en François, Paris, impr. de F. Morel, 1579). Cette traduction ne paraît guère avoir été diffusée ni connue.

en latin, comme le montrent, par exemple, des allusions de Montesquieu à tel ou tel passage précis du traité⁶, mais cela limite sans aucun doute sa notoriété.

En quoi la Révolution française devait-elle changer les choses ? Le rapprochement entre ce petit texte, qui devait rester obscur jusqu'au XIX^e siècle, et l'énorme bouleversement politique, intellectuel et moral que fut la Révolution peut paraître à première vue artificiel. Il se justifie pourtant doublement : d'abord par le fait que les hommes des Lumières et de l'époque révolutionnaire se sont fréquemment référés à l'Antiquité à titre comparatif, que ce soit pour un usage rhétorique ou théorique ; ensuite par le fait que la *Constitution des Athéniens* attribuée à Xénophon portait des jugements tranchés sur la souveraineté populaire, dont le principe était précisément mis en avant par la Révolution. Est-ce à dire que les contemporains de la Révolution pouvaient trouver dans la *Constitution des Athéniens* une référence utile, leur permettant d'asseoir une démonstration ? Et quel retentissement la Révolution a-t-elle eu, en retour, sur l'interprétation de l'opuscule ?

Les choses ne sont pas si simples qu'on pourrait croire si l'on prend en considération la nature des références antiques au XVIII^e siècle, d'une part, et le contenu de la *Constitution des Athéniens*, d'autre part. Il n'est pas rare de supposer aujourd'hui analogie et filiation entre démocratie antique et démocratie moderne, ou de célébrer Athènes comme l'inventrice de la démocratie. La pensée des Lumières montre qu'un tel présupposé ne va pas de soi et manifeste une

6 Montesquieu, *De l'Esprit des Loix* [paru en 1748], XXI, 7, cite le pamphlet dans un chapitre sur « le commerce des Grecs », à propos de l'empire maritime d'Athènes et de l'avantage supplémentaire que lui aurait donné l'insularité : « Il faut que je parle de cet empire de la mer qu'eut Athènes. "Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer ; mais comme l'Attique tient à la terre, les ennemis la ravagent, tandis qu'elle fait ses expéditions au loin. Les principaux laissent détruire leurs terres, et mettent leurs biens en sûreté dans quelque île : la populace, qui n'a point de terres, vit sans aucune inquiétude. Mais si les Athéniens habitoient une île et avoient outre cela l'empire de la mer, ils auraient le pouvoir de nuire aux autres sans qu'on pût leur nuire, tandis qu'ils seroient les maîtres de la mer. » » (paraphrase, plutôt que traduction, de Ps.-Xen. II, 14 et 16). Et Montesquieu de commenter : « Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre ». Le pamphlet est ainsi pris comme source historique. On verra que la comparaison avec l'Angleterre se retrouve dans les notes de La Luzerne sur le pamphlet. Ainsi, le traité a surtout retenu l'attention du philosophe pour ce qu'il disait de la puissance maritime et commerciale. C'est sans doute en se fondant sur la *Constitution des Athéniens* qu'il affirme peu après qu'Athènes avait « un tel gouvernement politique que le bas peuple se distribuait les revenus publics, tandis que les riches étoient dans l'oppression » (cf. Ps.-Xen. I, 13, par ex.), mais c'est encore pour contribuer à expliquer qu'Athènes n'ait pas été la puissance commerciale qu'elle aurait dû être. Plus loin, c'est encore le pamphlet athénien qui inspire manifestement Montesquieu quand, dans un chapitre sur les fêtes (XXIV, 23), il affirme que « C'étoit à Athènes un grand inconvénient que le trop grand nombre de fêtes. Chez ce peuple dominateur, devant qui toutes les villes de la Grèce venaient porter leurs différends, on ne pouvait suffire aux affaires. » (cf. Ps.-Xen. I, 16 ; III, 2 et 8). Le philosophe entend illustrer ainsi le fait que « Quand une religion ordonne la cessation du travail, elle doit avoir égard aux besoins des hommes, plus qu'à la grandeur de l'être qu'elle honore. » Athènes n'est décidément pas un modèle, mais il est frappant de voir que ce n'est pas principalement en raison de son régime politique. (Les paraphrases de Montesquieu se trouvent aux p. 611 et 731 de la Bibliothèque de la Pléiade.)

hostilité générale au modèle athénien : quand les hommes des Lumières et les révolutionnaires se réfèrent à des exemples de l'Antiquité, c'est plutôt à Sparte ou à la Rome républicaine⁷. Athènes est plutôt un contre-modèle. L'hostilité à la démocratie athénienne est même un courant très affirmé et prédominant dans la tradition occidentale : à la suite de Platon et d'Aristote, et plus encore de Plutarque, depuis la Renaissance, il n'est pas rare que des penseurs modernes rejettent le régime athénien comme donnant le pouvoir à une foule indisciplinée, ignorante, irrationnelle, ingrate envers ses bons chefs, manipulée par des démagogues, en même temps qu'animée d'un esprit tyrannique⁸. Au XVIII^e siècle, on reproche même parfois à la démocratie athénienne – comme aux autres régimes antiques – d'avoir ignoré les principes de la séparation des pouvoirs et de la représentation, et le reproche émane aussi bien de démocrates américains que de monarchistes⁹. Un révolutionnaire fait exception : c'est l'avocat et journaliste républicain Camille Desmoulins, qui associe la France et Athènes dans un même éloge et voit dans la France révolutionnaire la vraie résurrection de l'ancienne Athènes (avec cependant la réserve usuelle concernant le principe représentatif)¹⁰. Les contemporains de la Révolution s'inscrivent sinon dans la continuité de cette longue tradition hostile à la démocratie athénienne, y compris quand ils sont les tenants de la souveraineté populaire.

De son côté, la *Constitution des Athéniens* est précisément un texte qui vilipende la démocratie athénienne dont il était contemporain. Ce pamphlet accuse le régime de ne défendre que la classe populaire et de permettre aux pauvres d'opprimer les riches, élite sociale et morale qui aurait seule les qualités pour exercer

- 7 Cf. L. Guerci, *Libertà degli antichi e libertà dei moderni : Sparta, Atene e i « philosophes » nella Francia del Settecento*, Naples, Guida, 1979 ; Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989 ; P. Vidal-Naquet, « La place de la Grèce dans l'imaginaire des hommes de la Révolution », in P. Vidal-Naquet, *La démocratie grecque vue d'ailleurs*, Paris, Flammarion, 1990, p. 211-235 ; M. Hansen, « The Tradition of Athenian Democracy A.D. 1750-1990 », *Greece and Rome* 39, 1992, p. 14-30, part. p. 18 ; J. T. Roberts, *Athens on Trial. The Anti-Democratic Tradition in Western Thought*, Princeton, Princeton University Press, 1994, chap. 8 et 9 (sur les révolutionnaires proprement dits : p. 193-200). Le plus souvent, du reste, il ne s'agit pas d'imiter le régime politique des Anciens, mais de se référer à des modèles de comportement et notamment à l'antique vertu. Cf. Vidal-Naquet (*ibidem*) et Roberts, p. 193-194. De plus, Nippel a récemment montré combien la référence au modèle antique avait été au total limitée (W. Nippel, *Liberté antique, liberté moderne. Les fondements de la démocratie de l'Antiquité à nos jours*, Toulouse, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2010, p. 125-152).
- 8 Sur l'influence de Platon et d'Aristote, cf. Hansen (n. 7), p. 16-18 ; Nippel (n. 7), p. 69-70. Roberts (n. 7), p. 110-118, rappelle l'immense influence qu'eut l'œuvre de Plutarque sur les visions postérieures de la vie politique grecque classique : ce fut l'auteur grec le plus populaire dans l'Italie de la Renaissance, comme aux XVII^e et XVIII^e siècles en Angleterre, en France et en Amérique, tant avant qu'après la Révolution, et ce alors qu'il ne s'intéressait pas tant à la politique qu'au comportement des « grands hommes ». Toujours selon Roberts, l'admiration du moraliste antique pour la vertu républicaine et pour l'autocratie éclairée a fait de son œuvre une référence tant pour les monarchistes que pour les républicains.
- 9 C'est aussi vrai chez les pères fondateurs de la démocratie américaine (Roberts [n. 7], p. 181-185) que chez des monarchistes français (*ibidem*, p. 196).
- 10 Cf. Vidal-Naquet (n. 7), p. 225-228, et Roberts (n. 7), p. 195.

sainement le pouvoir. Tout en reconnaissant au peuple une grande logique dans son comportement, le pamphlet le représente comme incompetent et immoral, voire pervers¹¹. En un sens, ce pamphlet s'inscrit donc pleinement dans la tradition hostile à la démocratie athénienne qui était familière aux lettrés de l'époque. Or, cette tradition était commune aux républicains et aux monarchistes. Si l'on se place dans une perspective utilitaire et partisane, on peut se demander quel intérêt pouvait donc présenter un tel texte dans le contexte révolutionnaire.

C'est pourtant dans ce contexte que sont publiés deux opuscules qui vont retenir ici notre attention. Le premier est dû à Jean-Baptiste Gail. Il est intitulé *Républiques de Sparte et d'Athènes, traduites de Xénophon* et fut publié à Paris en 1794 ou 1795¹². Le second est paru sous le sceau de l'anonymat à Londres en 1793 sous le titre *Constitution des Athéniens : ouvrage traduit du grec de Xénophon*¹³.

Comme l'indiquent les sous-titres, il s'agit principalement de traductions du pamphlet, que l'on attribue alors encore à Xénophon. Ces publications se distinguent des précédentes à plus d'un titre :

- 1) elles présentent l'opuscule de manière isolée, à la différence des éditions des œuvres complètes ou des publications de groupes d'opuscules divers, dans lesquelles le pamphlet était généralement noyé et passait relativement inaperçu¹⁴.
- 2) elles le proposent en traduction française (alors que les précédentes traductions dues à des Français étaient en latin). Le français était naturellement plus lu en France que ne l'était le latin (et les deux auteurs de ces traductions ne se sont pas contentés de traduire en français ces seules œuvres de la littérature grecque : ils avaient un souci plus large de la diffusion et de la pédagogie), mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque le français était

11 Cf. Lenfant (n. 1), p. I-II et L-LVI.

12 J.-B. Gail, *Républiques de Sparte et d'Athènes*, traduits de Xénophon, Paris, chez Gail au Collège de France place Cambrai, [1794 ou 1795]. Sur la publication antérieure de 1786, voire *infra*.

13 *Constitution des Athéniens : ouvrage traduit du grec de Xénophon*, Londres, T. Spilsbury & fils, 1793.

14 Citons, parmi les éditions des œuvres complètes, les *Xenophontis opera quae extant, graece et latine*, publiés à Oxford par E. Wells en 1703 et, parmi les sélections d'écrits de Xénophon où figure la *Constitution des Athéniens*, les *opuscula politica equestris et venatica* publiés par J. C. Zeune à Leipzig en 1778. La première traduction latine de l'opuscule par Joachim Camerarius (évoquée *supra* n. 3) s'inscrivait dans un recueil limité à un petit nombre d'écrits (*Xenophontis Atheniensis de forma reipublicae Lacedaemoniorum eiusdem de forma reipublicae Atheniensium eiusdem de praefectura et disciplina equestri liber quae omnia nunc primum in latinum sermonem a Ioachimo Camerario conversa fuerunt 1543*). En l'état de mes connaissances, la première publication isolée de la *Constitution des Athéniens* en langue moderne semble être une traduction allemande accompagnant le texte grec et publiée par Johann H. Wacker en 1744, avec des annotations (*Xenophons Republik derer Athenienser griechisch und teutsch mit Anmerkungen nebst dessen Leben*, Dresde-Leipzig, Walther, 1744, consultable sur Google books). Le petit volume est dédié au prince-électeur de Saxe Friedrich Christian et le commentaire de l'helléniste manifeste explicitement son adhésion aux critiques anti-démocratiques de l'Athénien.

largement lu aussi au-delà des frontières de la France, si bien que l'auteur de la publication londonienne dit proposer à ses lecteurs une traduction appelée à servir à « tous les peuples modernes de l'Europe » parce que rédigée « dans la langue qui est le plus universellement répandue ».

Ainsi, par l'adoption d'une publication isolée et en langue française, l'opuscule se trouve doublement mis en valeur et l'audience visée est potentiellement plus large que jamais. Le contexte n'est sans doute pas étranger à cette double nouveauté, et pourtant, si surprenant que cela puisse paraître pour des traductions, les deux publications revêtent un sens très différent. Pour en rendre compte, nous nous arrêterons successivement sur l'un et l'autre.

L'ouvrage de Jean-Baptiste Gail, *Républiques de Sparte et d'Athènes, traduites de Xénophon*, est publié en 1794 ou 1795¹⁵. J'ai parlé de publication isolée, mais, à vrai dire, la *Constitution des Athéniens* y est suivie, comme le titre l'indique, de la *Constitution des Lacédémoniens*. L'association des deux *Constitutions* est en fait ancienne, puisqu'elle est attestée dès l'Antiquité¹⁶, et, dans les manuscrits médiévaux de Xénophon, les deux *Constitutions* se succèdent toujours, comme pour inviter à la comparaison. Or, il se trouve que la comparaison d'Athènes et de Sparte connaît un renouveau à l'époque moderne, avec à l'arrière-plan des enjeux contemporains¹⁷. Gail s'y réfère d'ailleurs dans son « Avertissement » en rappelant que les Modernes ont publié de gros volumes sur les Spartiates et les Athéniens, mais, s'il le fait, c'est pour mettre en valeur la contribution de Xénophon sur les

15 Cette date ne figure pas dans l'exemplaire privé que j'ai à ma disposition, mais la notice de la BNF, qui possède le volume, le date de l'an III (notice n° FRBNF30474214), ce qui permet de le situer en 1794/1795. La BNF traduit : 1794. Dans la suite de cette contribution, nous la daterons par convention de cette année-là. Le livre fait certes une centaine de pages, mais de petit format (c'est un in-18 de ca. 14 X 8,5 cm), ce qui veut dire que chaque page contient à peine plus qu'un paragraphe et que c'est un tout petit ouvrage.

16 Dès le 1^{er} siècle avant J.-C., Démétrios de Magnésie associait même les deux opuscules dans un même titre, la *Constitution des Athéniens et des Lacédémoniens* (cf. Diogène Laërce, II, 57). Cf. Lenfant [n. 1], p. xvi-xix) et il est possible que le parallèle établi entre les deux *Constitutions* ait contribué à intégrer l'opuscule au corpus des œuvres de Xénophon, ce qui lui permit d'être transmis au fil des siècles.

17 Cf. Roberts (n. 7), qui rappelle p. 166 que l'opposition entre la stabilité de Sparte et l'anarchie d'Athènes était déjà un topos de la Renaissance italienne et qui analyse le renouveau de ce débat opposant Athènes à Sparte dans la France du xviii^e siècle (ch. 8). Pascal Payen rappelle dans le présent volume que l'opposition entre les deux cités est particulièrement marquée dans *L'Histoire ancienne* de Rollin parue dans les années 1730, une opposition politique et culturelle, qui donne exceptionnellement l'avantage à Athènes (cf. P. Payen, « Thucydide et Rollin : émergence du paradigme athénien au xviii^e siècle », in V. Fromentin - S. Gotteland - P. Payen (ed.), *Ombres de Thucydide. La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du xx^e siècle*, Bordeaux, Ausonius, 2010, p. 613-633, part. p. 625-628). À propos de l'opposition, à l'époque des Lumières, des partisans d'Athènes aux admirateurs de Sparte, P. Vidal-Naquet précise au contraire que la comparaison ne porte pas au premier chef sur les institutions politiques : Athènes signifie alors « la liberté d'entreprendre, de consommer, de commercer », Sparte « l'austérité », le « civisme pur », « l'égalité entre les *homoioi*, peut-être aussi cette autorité impitoyable de l'État dont s'emparèrent précisément les Jacobins » (« La démocratie athénienne en 1788 », in *Venticinque secoli dopo l'invenzione della democrazia*, Paestum, Fondazione Paestum, 1998, p. 145-163, à la p. 153 = *Les Grecs, les historiens, la démocratie. Le grand écart*, Paris, La Découverte, 2000, p. 198-218, à la p. 207).

deux cités : l'auteur antique a, selon lui, le double mérite d'avoir été plus concis et plus efficace. Il écrit précisément : « Des modernes ont fait des volumes in-folio sur les Spartiates et les Athéniens, Xénophon offre, dans ce petit volume, le tableau le plus complet de leur législation. » Cette seule phrase appelle plusieurs remarques :

1) Si le volume n'inclut pas de comparaison explicite entre Athènes et Sparte, celle-ci reste implicite dans la composition d'un diptyque, qui rejoint la tradition des Lumières le plus souvent défavorable à Athènes et favorable à Sparte, puisqu'il fait se succéder un pamphlet contre Athènes et un éloge de Sparte.

2) L'autorité de Xénophon – comme des Anciens en général – est importante et suscite à cette époque une certaine révérence : c'est un auteur connu, qui fait l'objet d'un préjugé favorable. La remarque peut sembler banale, mais elle est importante si l'on compare la situation du pamphlet à ce qu'elle fut aux siècles suivants, quand des désignations telles que « le Pseudo-Xénophon », « le Vieil Oligarque », « l'Anonyme » ou « l'Émigré » privèrent l'ouvrage de ce label positif, suscitant même dans certains cas un préjugé nettement défavorable à son auteur¹⁸.

3) Les textes proposés sont présentés comme des documents qui n'appellent pas de critique historique, ce qui ne doit pas surprendre à cette époque, puisqu'une telle approche des textes, anciens ou non, ne devait prendre son plein essor qu'au XIX^e siècle. L'intérêt qu'ils sont censés présenter n'est pas ici d'ordre esthétique ou rhétorique, mais historique et moral, voire théorique et politique.

4) Malgré cela, les jugements de valeur de l'auteur antique n'ont pas échappé à Jean-Baptiste Gail et, s'il ne commente nullement (ni dans son « Avertissement » liminaire ni dans ses notes) les éloges dont Sparte fait l'objet dans la *Constitution des Lacédémoniens* – ce qui peut suggérer son adhésion –, il éprouve le besoin d'exprimer une réserve quant aux critiques du pamphlet anti-athénien : « on pourra justement lui reprocher d'avoir employé quelques expressions un peu dures, en parlant de la partie active et laborieuse du peuple ». La réserve est légère, mais elle est explicite, ce qui est d'autant plus remarquable que l'« Avertissement » se réduit à quelques lignes. Notons qu'il est question non pas du peuple d'Athènes, mais du peuple tout court, ce qui confère au terme une valeur générique : cela donne à penser que cet appel feutré à une plus grande indulgence s'applique tout

¹⁸ Au XIX^e siècle s'amorce néanmoins une tradition de relatif mépris pour Xénophon historien, auquel on en vient à opposer parfois un Pseudo-Xénophon qu'on lui trouve supérieur. Cf. *supra* INTRODUCTION, p. 19.

aussi bien à la classe populaire contemporaine de l'auteur. Conviction ou prudence ? L'Avvertissement, précisons-le, date de 1794, et c'est un des rares ajouts par rapport à la publication antérieure de 1786.

Toujours est-il que, par cette remarque, cet Avvertissement attire plus l'attention sur la *Constitution des Athéniens* que sur celle des Lacédémoniens, et c'est aussi le cas de la disposition respective des deux textes, qui est inusuelle : contrairement à ce que font les manuscrits de Xénophon et, à leur suite, les éditions de ses œuvres complètes, Gail fait figurer ici la *Constitution des Athéniens* avant, et non après, la *Constitution des Lacédémoniens*¹⁹. Cet ordre paraît être un *unicum* dans l'ensemble de la tradition antique et moderne. Il semble donc que Gail ait eu à cœur de mettre en valeur la première. Reste à savoir pourquoi et, pour chercher des éléments de réponse, il est bon de se tourner vers les quelques commentaires qu'il propose.

Ces commentaires sont en fait très réduits, puisqu'en dehors des formules de l'Avvertissement, ils figurent dans des notes de bas de page, qui ne sont pas très nombreuses, mais peuvent s'avérer éloquentes. Si certaines sont de simples élucidations d'allusions²⁰ ou de purs éclaircissements institutionnels – comme quand il s'agit d'expliquer ce qu'étaient les pentécontarques (p. 1), les métèques (p. 9-10), les chorèges (p. 32) ou les Thargélies (p. 32) –²¹, nombre d'entre elles incluent des jugements de valeur sur les pratiques politiques.

Plusieurs des commentaires émis reprennent à leur compte les jugements négatifs usuels sur la démocratie athénienne : ainsi, à propos du peuple qui, selon la *Constitution des Athéniens* (I, 8), veut à tout prix la liberté et la souveraineté, Gail indique que la guerre du Péloponnèse fut « dans l'histoire » la période par excellence de souveraineté du peuple, mais c'est pour ajouter que ce fut alors qu'avec « l'extinction des familles les plus distinguées », à la « démocratie bien réglée » succéda « la licence et une démocratie agissante (*sic*) au hasard et sans règle », le peuple étant en outre qualifié d'oisif et de cupide²². En d'autres termes,

19 C'est d'autant plus remarquable que, dans sa publication du texte grec de 1786, Gail avait annoté le Περὶ δὲ liminaire en disant qu'il marquait « opposition. Je viens de louer la République de Sparte, mais je ne puis approuver la constitution d'Athènes. »

20 Par exemple, p. 18, en II, 1 : « Ces ennemis à qui les Athéniens accordent la supériorité à certains égards, c'est-à-dire sur terre, sont sans doute les Lacédémoniens ». Rarement, une correction du texte grec est proposée (συνδεκάσαι en III, 7, p. 35-36 – proposition judicieuse que retiennent aujourd'hui tous les éditeurs).

21 Certains de ces éclaircissements trahissent une mauvaise information. Ainsi, p. 2-3, n. 2, il est dit que les magistratures tirées au sort étaient les plus importantes et que, du temps de Solon, il fallait être dans la classe des pentacosiomédimes – indications inexactes et peu appropriées au contexte de la fin du v^e siècle av. J.-C. Ou encore p. 8 : « Tout esclave pouvait, moyennant une somme d'argent, se mettre en liberté, même malgré son maître ».

22 « La guerre du Péloponnèse forme dans l'histoire la principale époque de la souveraineté du peuple. Devenu plus absolu par l'extinction des familles les plus distinguées, on le vit alors attirer à lui les esclaves et les étrangers, que la cupidité, l'oisiveté, le goût des plaisirs, et sur-tout le désir de dominer, lui rendoient

la période de souveraineté du peuple par excellence est aussi celle de la démocratie immorale, irrationnelle et indisciplinée, et ce jugement, qui porte sur l'exemple par excellence de souveraineté populaire « dans l'histoire », s'applique implicitement à toutes les périodes. De même, à propos du peuple qui rend la justice en se souciant avant tout de son intérêt (Ps.-Xen. I, 13), Gail indique que les juges étaient à Athènes des citoyens tirés au sort qui touchaient une rétribution, puis il commente de manière réprobatrice en évoquant comme d'inévitables conséquences l'exercice d'une justice de classe, l'oisiveté, les procès interminables, tout cela résultant d'une mesure démagogique de Périclès (p. 12-13). Il se fait ici l'écho de critiques bien attestées dès l'époque de la démocratie athénienne elle-même et qui, transmises par Platon, Aristote et Plutarque, sont devenues des clichés séculaires sur ce régime. Comme l'a bien montré Jennifer Roberts, ces derniers ont même nourri une tradition antidémocratique puissante dans l'Occident moderne²³. Sur ce point, Gail n'est aucunement original.

Néanmoins, certains de ses jugements de valeur sont au contraire positifs : ainsi, l'ostracisme est donné pour une « institution qui souvent, il est vrai, privoit l'état de citoyens aussi recommandables par leur naissance que par leur mérite, mais qui quelquefois aussi devenoit un rempart nécessaire à la liberté publique » (p. 13). La précision est d'autant plus remarquable que la *Constitution des Athéniens* parle en fait dans le passage commenté (I, 14) non pas d'ostracisme, mais d'atimie, mesure de déchéance civile²⁴ qui, contrairement à l'ostracisme, était une peine appliquée à l'issue d'un procès et qu'il est question, dans ce passage précis, de procès intentés par des membres du peuple athénien à des membres de l'élite de cités étrangères alliées d'Athènes. Il y a donc un décalage, voulu ou non, entre le texte et son commentaire, mais il n'y a pas lieu de le mettre en rapport avec le contexte immédiat et les événements révolutionnaires récents, dans la mesure où cette note figurait déjà dans l'édition de 1786.

On notera que Gail parle, en évoquant l'ostracisme, de « citoyens aussi recommandables par leur naissance que par leur mérite ». Cela suggère qu'il adhère aux valeurs oligarchiques de l'auteur du pamphlet athénien, en particulier pour définir la classe politique qui serait légitime à ses yeux.

Un autre jugement positif est émis à propos de la dokimasie ou examen des magistrats, dont Gail explique la pratique en disant que « Toute nomination, pour être légale, devoit se confirmer dans un tribunal commis à cet effet »²⁵ :

nécessaires. Mais en même temps on vit à une sage liberté, à une démocratie bien réglée, succéder la licence et une démocratie agissante (*sic*) au hasard et sans règle. » (p. 6-7)

23 Roberts (n. 7) p. 110-118 (sur Plutarque).

24 Gail traduit d'ailleurs justement : « il dégrade ».

25 Il dit à tort qu'en cas d'échec à une dokimasie, on était à Athènes déclaré infâme et privé de tous les droits de citoyen (p. 34).

l'helléniste qualifie cette pratique de « sage précaution » (p. 33) – ce qui permet d'envisager une application universelle, en particulier au contexte de son temps, mais reste malgré tout discret²⁶.

Enfin, quand la *Constitution des Athéniens* évoque l'hypothèse d'une réforme du régime démocratique – avant d'en expliquer l'impossibilité –, Gail saisit l'occasion pour préciser l'idéal de l'Athénien : « Xénophon en cet endroit semble conseiller une espèce d'aristocratie, où les citoyens les plus distingués par leurs richesses et leur mérite commanderoient sous l'autorité du peuple. Cette démocratie bien réglée est désignée dans Isocrate sous le nom de timocratie. » (p. 36-37). Si la notion de timocratie est en fait platonicienne et plus encore aristotélicienne²⁷, le régime évoqué est bien l'idéal défendu par Isocrate, un idéal qu'il désignait parfois sous l'appellation de « bonne démocratie » et qui était une sorte de « voie moyenne » entre oligarchie et démocratie, pour reprendre l'expression d'Emmanuèle Caire²⁸. La position de pouvoir accordée par cet idéal aux citoyens riches est aux antipodes du régime décrit et décrié par la *Constitution des Athéniens*. Le fait qu'une telle démocratie soit qualifiée par Gail de « bien réglée » montre que l'helléniste français n'est pas loin de partager cet idéal. En revanche, il n'a pas lu l'opuscule avec toute l'attention requise, puisque l'auteur antique n'entend pas faire la moindre place à « l'autorité du peuple », qu'un bon régime ferait au contraire « tomber en esclavage » (I, 9).

On voit donc qu'au total, malgré l'appel liminaire à un jugement plus modéré sur la classe populaire, Gail paraît embrasser le point de vue de l'oligarque. Tout en feignant de donner la parole à Xénophon, le savant ne s'avère pas neutre : il ne se contente pas de reproduire le tableau de la législation athénienne²⁹.

C'est le moment de préciser que Jean-Baptiste Gail avait déjà publié *La République d'Athènes* dès avant la Révolution, en 1786, « avec Approbation & Privilège du Roi », comme il se devait. La question qui se pose est de savoir si l'on peut observer des différences entre une version publiée sous la monarchie et une version publiée sous la République.

26 Là encore, il faut se garder de postuler un rapport avec le contexte strictement révolutionnaire, car la note figurait déjà dans la publication de 1786.

27 Sur la timocratie dans l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, cf. E. Caire, *Penser l'oligarchie à Athènes aux V^e et IV^e siècles. Aspects d'une idéologie*, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. 84-86.

28 Isocrate parle de la démocratie des ancêtres (Caire [n. 27], p. 332-333), de la constitution des ancêtres (p. 281-285), de la « bonne démocratie » qui, comme le note justement Emmanuèle Caire, « emprunte bien des traits à ce qui était précédemment présenté comme la « bonne oligarchie » (p. 68). Sur la notion de « voie moyenne », *ibidem*, p. 335-350.

29 Pour comparaison, quand il s'agit de la *Constitution des Lacédémoniens*, les notes de commentaire de Gail sont généralement neutres, proposant de simples éclaircissements sans jugement de valeur. La seule exception consiste à commenter un silence de Xénophon, sur l'infanticide des malformés, que Gail qualifie de « loi atroce » (p. 45). Aucun jugement ne porte sur le régime politique – ce qui, comparativement, pourrait être compris comme une approbation.

Une première différence s'observe dans le cadre général : la publication de 1786 proposait *La République d'Athènes* en dernière partie d'un ensemble intitulé *Extraits de Lucien et de Xénophon*, un ensemble aux allures pédagogiques, affichant le souci de faire connaître à des élèves des opuscules de la littérature grecque (Jean-Baptiste Gail n'était alors que « docteur agrégé de l'Université » et exerçait encore au collège d'Harcourt³⁰). Ce recueil contient précisément une traduction française de trois opuscules de Lucien (*Dialogues des morts ; Le Songe ou le Coq ; Les Spectateurs, ou Mercure et Caron*), puis de deux opuscules de Xénophon, *La République de Lacédémone* et *La République d'Athènes* – peut-être choisis sur des critères pédagogiques pour leur brièveté et la relative facilité de leur lecture. En ne retenant que les deux *Républiques* et en plaçant celle des Athéniens en premier, l'édition de 1794 a clairement fait un autre choix.

À la différence de celle de 1794, le volume de 1786 inclut une préface, qui présente succinctement Lucien, puis Xénophon, en mettant chaque fois en avant la qualité de leur style et de leur approche morale : Lucien est particulièrement vanté comme « philosophe enjoué », pour son « badinage vif et léger » sous lequel « il cache les leçons les plus sérieuses et les plus utiles », notamment sur « l'instabilité de la fortune » et « le néant des choses humaines » (p. VIII-X) ; quant à Xénophon, il aurait composé les deux *Républiques de Lacédémone et d'Athènes* une fois exilé à Scillonte, où il s'appliqua à la philosophie. Les deux tableaux sont mis en contraste comme peignant des mœurs opposées, mais c'est sur Sparte, lieu de discipline, de sagesse et de tempérance, que sont données des précisions³¹. Les mœurs d'Athènes et son gouvernement sont, quant à eux, simplement donnés pour « moins sévères » et plus proches des « nôtres »³². Quant à l'auteur de ces deux *Républiques*, Gail salue en lui « un philosophe de mœurs austères, ami du bon ordre, de la justice et de toutes les vertus » (p. XV), ce qui est une manière d'approuver son point de vue.

Il est à noter qu'en 1786 l'ensemble a paru soit en un volume soit sous forme de fascicules distincts, dont certains contenaient le texte grec³³, un texte grec légèrement annoté, ce qui confirme sa visée pédagogique. Il s'agissait principa-

30 Ces indications figurent sur la page de garde de l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine.

31 « L'auteur parle, dans la première République, de la sagesse de Lycurgue par rapport à la population, de l'éducation mâle des enfants, qui appartenaient plus à l'état qu'à leurs pères, de l'exacte et sévère discipline à laquelle on soumettait les Spartiates de tous les âges. Partout il nous les peint obéissants aux magistrats et aux lois, équitables, sages, tempérants, amis du travail et de la pauvreté. » (p. XIV)

32 « Si de telles mœurs [= celles de Lacédémone] forment un contraste trop frappant avec les nôtres, on se reconnaîtra un peu mieux dans le tableau des Athéniens, dont les mœurs et le gouvernement moins sévères se rapprochent un peu plus de nos constitutions » (p. XV).

33 La Bibliothèque Mazarine possède le volume de traduction des cinq opuscules, la BNF le texte grec correspondant, distribué en « parties », dont la *République d'Athènes* constitue la quatrième. Ce dernier est disponible sur Gallica.

lement de pédagogie de la langue grecque : les notes, qui sont en fait peu nombreuses, commentent le sens de mots et de tournures. L'une semble manifester l'adhésion du savant aux préjugés sociaux de l'auteur antique, celle qui explique ce que sont les *πονηροί* et les *χρηστοί* (p. 4) : *πονηροί*, précise-t-il, dérive de *πονείν*, travailler, et désigne les gens de travail, les artisans « & comme ils manquent pour la plupart d'éducation et d'honnêteté, ce mot a signifié dans la suite gens de néant, méchants. Le mot opposé c'est *χρηστοί*, les gens de mérite, ceux qui sortent de la foule, les citoyens honnêtes. » L'indication reste rapide, mais on le voit : il n'est pas encore question ici de trouver l'auteur antique trop sévère avec la classe laborieuse. Tout cela suggère que le contexte révolutionnaire a quelque peu influencé la forme et le contenu de la publication de 1794.

Mais il est temps de mieux identifier l'auteur de cette traduction. J'ai intentionnellement différé le moment de le présenter, de manière à voir ce que l'on pouvait déduire, sans préjugé, de son ouvrage seul. Au moment de la publication du diptyque, Jean-Baptiste Gail (1755-1829) est professeur de littérature grecque au Collège de France. Il a 39 ans. Issu d'un milieu modeste, il a été élève, puis répétiteur au collège d'Harcourt³⁴ avant d'être nommé au Collège de France en 1791 comme suppléant de son maître Jean-François Vauvilliers, puis comme titulaire : ce collègue s'était d'abord engagé dans la Révolution, mais fut momentanément emprisonné après le 10 août 1792 pour avoir défendu les Tuileries³⁵. C'est dire si Gail se trouva au cœur des événements et de leurs conséquences concrètes. Néanmoins, il semble avoir traversé cette période sans s'engager activement en politique et sans rien avoir à subir : on devait lui attribuer plus tard, non sans malice, une bonne capacité à se faire bien voir des autorités successives³⁶. Moins de dix ans après l'ouvrage qui nous intéresse, en 1803, il devait publier une traduction de l'Oraison funèbre de Périclès et la dédier au premier consul³⁷, et plus tard encore, sous la Restauration, il devait devenir membre de l'Académie des

34 Situé à l'emplacement de l'actuel lycée Louis le Grand, c'était un collège accueillant des boursiers.

35 Plus tard, en 1797, il devait émigrer en Russie pour échapper à la déportation. D'après l'hommage qui lui fut rendu après sa mort à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Gail « déclara aux professeurs assemblés que sa volonté, en acceptant [la chaire], était de la rendre à son titulaire aussitôt que celui-ci voudrait la reprendre », une déclaration qui fut consignée dans le procès-verbal et signée de tous les professeurs présents (Durozoir, s.v. Gail (Jean-Baptiste), in L.-G. Michaud (ed.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris-Leipzig, éd. révisée 1843-1856, t. 15, p. 366).

36 Comme le dit élégamment l'*Encyclopaedia Britannica* dans son édition de 1911, vol. 11 : « During the Revolution he quietly performed his professional duties, taking no part in politics, although he possessed the faculty of ingratiating himself with those in authority. » Même type d'allégation de la part de Durozoir (n. 35), p. 366.

37 *Harangue de Périclès ou Oraison funèbre des Athéniens morts dans les combats, avec le texte grec, la traduction, et des notes critiques, et autres extraits de Thucydide pour servir de suite à la IV^e partie du cours grec, opuscule dédié au premier consul* par J. B. Gail, Paris, édité chez l'auteur au Collège de France, 1803 (conservé à la Bibliothèque de l'Institut de France).

Inscriptions et Belles-Lettres (1809) et conservateur des manuscrits latins et grecs de la Bibliothèque royale (1815).

Pour replacer maintenant le petit ouvrage dans son œuvre publiée, rappelons que Jean-Baptiste Gail consacra sa vie à l'enseignement du grec, alors plutôt mal en point, et à l'écriture de nombreux opuscules qui proposaient aux élèves des textes grecs avec notes ou traduction française³⁸. C'était avant tout un pédagogue soucieux de faciliter la diffusion et la connaissance de la langue et des textes grecs³⁹. Tout en accomplissant sa mission de professeur au Collège de France, il ouvrit, sous la Révolution, « un cours élémentaire et gratuit de grec, qu'il continua pendant vingt-deux ans sans interruption »⁴⁰. Reste qu'en publiant en 1794 un diptyque qui conduit à une comparaison des « Républiques » d'Athènes et de Sparte à l'avantage de la seconde et en exprimant une certaine sollicitude pour « la partie active et laborieuse du peuple », tout en adhérant à l'idée d'une sorte de régime mixte, donnant la première place aux citoyens fortunés, l'auteur semble bien ménager la chèvre et le chou.

La nécessité d'adapter son propos au contexte révolutionnaire jusque dans des publications relatives à l'Antiquité grecque était pleinement assimilée par Gail : au moment même où il publiait la traduction qui nous occupe ici, il faisait également paraître, en tant qu'éditeur, une *Vie de Xénophon* due au Marquis Agricol-Joseph Fortia d'Urban. Or, dans un addendum collé, l'auteur précise qu'il a été obligé de s'absenter par les décrets des 26 et 27 germinal et que la personne qui a bien voulu se charger de l'impression [Gail ou Nyon] « s'est cru forcée par les circonstances à insérer dans le texte quelques phrases qui n'appartiennent point à l'Auteur : telle est celle qui commence la préface. » Ladite phrase est la suivante : « La philosophie et la liberté sont notre cri de ralliement : la vie d'un philosophe qui naquit et mourut dans un pays libre, ne peut donc que paraître

38 Cf. B.-J. Dacier, « Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. J. B. Gail », *Histoire et mémoires de l'Institut royal de France*, tome 9, Paris, 1831, p. 222-238, à la p. 223. Une longue liste non exhaustive de ses multiples publications est proposée par Durozoir (n. 35), p. 370-373, et par J.-M. Quérard, *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles*, t. III (E-G), Paris, Firmin Didot, 1827-1864, rééd. 1964, p. 233-237. Elle inclut notamment des traductions d'opuscules de Lucien, de Xénophon, d'extraits de Plutarque ou de Platon, de Théocrite, d'Anacréon, des anthologies poétiques, mais aussi des manuels de langue grecque.

39 Son œuvre de savant est plus contestée. Son édition en 10 volumes in-4^o des *Œuvres complètes* de Xénophon (1787-1815) n'est guère estimée. Durozoir (n. 35), qui a commencé sa notice en qualifiant Gail de « laborieux helléniste » (p. 366), n'hésite pas à dire : « Au lieu de s'en tenir, comme il l'aurait dû, à la gloire d'avoir été par ses leçons et par ses livres élémentaires le propagateur du grec dans les écoles, il cherchait avec un amour-propre peu dissimulé la gloire de la haute érudition, à laquelle l'étroite portée de son esprit ne l'avait pas destiné. » (p. 367). Il fut, du reste, abondamment critiqué, raillé et chahuté par ses collègues de l'Académie, comme le montre de manière éloquente l'évocation de Durozoir (n. 35), p. 368-369. Même son éloge par l'académicien Gosselin est plein de piques à son endroit.

40 D'après Durozoir (n. 35), p. 366.

intéressante. » (p. v). Dans sa présentation de la *Constitution des Athéniens* (p. 390-398), Fortia d'Urban dit paraphraser l'analyse de l'abbé Arnaud, qui avait été publiée dans le *Journal étranger* dans les années 1750-1760, donc sous l'Ancien Régime, mais il déclare adoucir « quelques-unes de ses expressions un peu trop monarchiques ». Il ajoute cependant « Mais j'en laisserai subsister plusieurs, qui caractérisent Xénophon, dont les idées n'étaient pas toujours républicaines, et qu'il faut peindre tel qu'il a été. » (p. 391). En d'autres termes, il classe Xénophon et son commentateur moderne dans les catégories contemporaines de monarchiste et de républicain, les juge en conséquence et affiche par ce biais ses propres convictions républicaines. Il poursuit en usant encore d'une prudence remarquable, quand, avant de commencer la paraphrase du traité supposé de Xénophon, il rappelle qu'il va rapporter les opinions de Xénophon et non pas les siennes. Il précise alors que l'Athénien préférerait à la démocratie d'Athènes « la monarchie limitée telle qu'il la voyait à Lacédémone » (p. 391). Pour finir, il tient à se démarquer des considérations monarchistes de l'abbé Arnaud, qui a tiré des leçons morales et politiques de ce qu'il considérait comme un tableau véridique, et se dispense de prendre parti en affirmant que les Anciens n'ont pas connu la véritable liberté étant donné la présence de l'esclavage (p. 398). C'est donc dans un tel contexte qu'il faut comprendre la publication de Gail.

Il en va tout autrement du second opuscule, *Constitution des Athéniens: ouvrage traduit du grec de Xénophon*, qui fut publié à Londres en 1793 de manière anonyme. Son auteur a néanmoins été identifié, et en dernier lieu au début du XXI^e siècle par Michel Narcy, qui a également republié la traduction en la faisant précéder d'une présentation éclairante⁴¹. Notre analyse est fortement redevable à cette publication, qui nous permettra aussi d'être plus rapide que sur Gail. La comparaison mérite cependant d'être faite.

Alors que Gail proposait les deux *Constitutions* d'Athènes et de Sparte, la publication londonienne isole et met en valeur la seule *Constitution des Athéniens* – ce qui trahit d'emblée une intention différente⁴². De plus, la traduction y est précédée d'une préface développée et accompagnée de notes relativement étendues, qui sont parfaitement explicites sur l'interprétation et les positions du traduc-

41 M. Narcy, « Pseudo-Xénophon, *Constitution des Athéniens* (Préface et traduction de César-Henri de La Luzerne). *Constitution des Athéniens*. Présentation », *Revue française d'histoire des idées politiques* 2005/1 (n°21), p. 139-144 ; [La Luzerne] « *Constitution des Athéniens*. Ouvrage traduit du grec de Xénophon à Londres, de l'imprimerie de T. Spilsbury et fils, M.DCC.XCIII. Préface », *ibidem*, p. 145-149 [Préface de l'auteur de la traduction] ; « *Constitution des Athéniens* », *ibidem*, p. 150-166 [Traduction de la *Const. Ath.* par La Luzerne avec notes].

42 Le seul précédent que j'aie relevé (notamment dans la liste proposée par Kalinka dans son édition Teubner de 1914, p. XXVI-XXX) est l'ouvrage déjà évoqué (*supra* n. 14) de Johann Heinrich Wacker (texte grec, traduction allemande, notes). Mais la publication française de Londres se distingue même de celle-là en proposant que le texte français, ce qui suggère qu'elle vise un public plus large.

teur. Enfin, le ton est clairement polémique et contraste avec le relatif effacement de Gail.

Comme le faisait Gail à propos des institutions des deux cités, l'auteur de la traduction londonienne donne au texte grec une valeur documentaire et, pour lui aussi, la *Constitution des Athéniens* est une peinture du régime politique athénien au-dessus de tout soupçon⁴³. Néanmoins, l'objectif affiché du traducteur n'est pas simplement de satisfaire une curiosité historique : il entend fournir, dit-il, un texte « politiquement utile » qu'il destine, on l'a dit, « à presque tous les peuples modernes de l'Europe ». Le texte antique est en effet présenté comme une démonstration, qui porte sur les méfaits de la démocratie en général – au-delà du cas athénien – et comme une invitation à en conclure que ce régime n'est pas souhaitable en France⁴⁴. Il y a donc analogie entre (1) Athènes, (2) la démocratie en général et (3) la France révolutionnaire – une analogie qui ne paraît pas avoir été répandue parmi les révolutionnaires eux-mêmes qui, comme on sait, préféraient le plus souvent se démarquer d'un modèle athénien plutôt mal famé⁴⁵. Le préfacier s'en prend d'ailleurs à ces révolutionnaires (« une secte devenue très nombreuse parmi mes contemporains ») en dénonçant comme fausse leur prétention à avoir découvert le principe de la souveraineté populaire. Il est remarquable de constater que l'analogie entre démocratie antique et démocratie moderne est ainsi posée par un adversaire du régime, plutôt que l'inverse.

Cela dit, comme Gail, le traducteur de Londres ne pouvait ignorer le ton polémique du pamphlet et les doutes que l'on pouvait émettre en conséquence sur son crédit. Il répond donc à une objection possible, selon laquelle Xénophon aurait écrit ce texte sous l'effet d'un ressentiment personnel, pour avoir été banni par le peuple⁴⁶. Le préfacier prétend alors s'appuyer sur sa connaissance de l'œuvre de Xénophon pour le laver de ce reproche : à l'en croire, cette œuvre montre que Xénophon aimait sa patrie à l'excès. Pour cela, il va jusqu'à affirmer que Xénophon « n'a pris la plume et n'a composé ce traité qu'entraîné par le désir de servir sa patrie et d'en embrasser la défense ». Voilà une interprétation aussi originale que biaisée du texte de la *Constitution des Athéniens* (que Xénophon

43 « Xénophon (...) nous transmet des détails très intéressants sur la Constitution que les Athéniens avaient adoptée ».

44 « Il peint la démocratie (...). Il suffira d'exposer ce tableau, d'y jeter encore de la lumière par quelques notes, et de laisser ensuite le lecteur juger d'après ses propres réflexions si les effets de la démocratie sont désirables ; si l'on doit applaudir aux moyens qu'elle est contrainte d'employer constamment pour n'être pas à chaque instant détruite ; si, dans un État tel que la France, ce régime est celui qu'il convient de préférer, et même s'il y peut subsister longtemps. »

45 Cf. *supra* n. 7 et 8.

46 On voit ici comment l'attribution à Xénophon a pu influencer l'interprétation de l'opuscule et comment en retour la biographie de Xénophon a pu en être affectée. L'hypothèse d'un Xénophon en colère devait ressurgir quelques années plus tard sous la plume de Benjamin Weiske. Voir sur ce point la contribution de Pierre Pontier dans ce volume.

aurait écrite pour défendre Athènes alors qu'elle était « détestée par tous les hommes vertueux et par tous les États de la Grèce », mais bizarrement, en développant son argumentation, le préfacier en vient à se démarquer progressivement de Xénophon en le taxant d'ingénuité ou de froideur et en lui reprochant « d'avoir réprimé son indignation »⁴⁷. La thèse avancée est que Xénophon cherche « non à disculper [sa patrie], mais à excuser les motifs de sa conduite »⁴⁸. La nuance est subtile et l'interprétation contestable (il faudrait parler d'expliquer plutôt que d'excuser), mais le but de ce raisonnement acrobatique⁴⁹, qui réussit ce tour de force de transformer un pamphlet anti-démocratique en une « apologie de la démocratie »⁵⁰, est de sauver la véracité du tableau dressé par Xénophon et de la démonstration qu'il opère, celle de « l'incompatibilité de la démocratie et des vertus morales ».

Le commentaire de l'auteur se prolonge dans les notes, plus nombreuses et étendues que celles de Gail, mais surtout de nature différente : elles ne visent pas, pour la plupart, à faciliter la compréhension de passages textuels, mais à exprimer les sentiments du traducteur sur la démocratie. Elles opèrent régulièrement ce passage du texte (portant sur la démocratie athénienne) à un commentaire sur la démocratie en général et sur sa traduction contemporaine en France⁵¹. Ainsi, alors que Gail n'adhère que par moments et avec prudence au point de vue de l'oligarque athénien, le traducteur londonien suit ce dernier sans réserve (lui reprochant seulement de ne pas s'indigner davantage) et fait même de lui un prophète.

Ce traducteur français publiant à Londres en 1793 et n'hésitant pas à afficher ses positions contre-révolutionnaires a toutes les allures d'un « émigré », d'un

47 « Il avoue ingénument que le soin constant d'Athènes est d'abaisser les gens de bien, de protéger au contraire les scélérats, et d'en augmenter ainsi le nombre. (...) C'est avec peine que je pardonne à Xénophon d'avoir réprimé son indignation. Je m'indigne presque moi-même de ce qu'il nous décrit froidement une violation complète, constante et systématique de la probité, de la justice, de l'humanité même, et de tous les principes qui doivent nous paraître sacrés. »

48 Nancy pense que le préfacier cherche ainsi à se présenter implicitement comme un patriote lui aussi ([n. 41], p. 142), mais la manière dont celui-ci se démarque de Xénophon peut faire douter de sa volonté d'assimilation. Son but me semble être plutôt de sauver le crédit de Xénophon.

49 Les contorsions du raisonnement illustrent ici comment la connaissance supposée de l'auteur peut parfois nuire à l'interprétation d'un texte.

50 L'expression d'« apologie de la démocratie » apparaît dans la note 13 de La Luzerne, que nous citons en n. 51.

51 Ainsi, à propos de ce passage du texte grec où il est question des « hommes vertueux » des cités alliées que les Athéniens mettent à mort (I, 14), le Français commente : « Faisons tomber (et même loin de nous) toute tête considérable qui pourrait nous nuire ; n'hésitons jamais à souiller de nouveau, et à cimenter sans cesse avec le sang des hommes vertueux l'instabilité de notre gouvernement, instabilité qui le fait à chaque instant pencher vers sa ruine. Qui dirait, dans les circonstances présentes, que telle a été de tout temps la théorie, que telle a été la pratique des zéloteurs de la démocratie, serait soupçonné de les calomnier. C'est néanmoins ce qu'atteste cet ouvrage, écrit plus de quatre cents ans avant l'ère vulgaire ; cet ouvrage, dis-je, qui n'a été même composé alors que pour servir d'apologie à la démocratie athénienne. » (n. 13)

aristocrate qui a fui la France révolutionnaire. Le catalogue de la British Library ne précise pas son identité, mais cette dernière était connue de certains lettrés français du XIX^e siècle⁵². Il y a une quinzaine d'années, Michel Narcy l'a à son tour identifié comme étant le Comte de La Luzerne, César-Henri de son prénom (1737-1799) : de vieille noblesse normande, cet homme avait fait une carrière militaire avant de devenir ministre de la Marine en 1787 ; il fut de ces ministres de l'Ancien Régime qui se maintinrent dans les débuts de la Révolution, se montra favorable à une monarchie constitutionnelle, mais dut donner sa démission au roi le 21 octobre 1790, par suite des attaques de ses collègues sur sa manière de mener ses missions. Parti à Londres en 1791 pour assister aux derniers moments de son frère, qui y était ambassadeur, il y resta plusieurs années, les progrès de la Révolution en France le dissuadant d'y retourner. De là, il devait ensuite gagner l'Autriche, pour y mourir en 1799⁵³. Avant de devenir ministre, il s'était déjà familiarisé avec l'œuvre de Xénophon, puisqu'il avait publié une traduction de *Anabase* qui fit même l'objet de trois éditions successives⁵⁴, dans lesquelles figurait aussi une traduction personnelle de la *Constitution des Lacédémoniens* : dans sa publication de 1786, Gail dit s'être beaucoup aidé de cette dernière et, en 1786 comme en 1794, il cite plusieurs fois son nom en référence à propos de détails de l'interprétation textuelle⁵⁵. La Luzerne devait connaître la *Constitution des Athéniens* et, s'il fut poussé à en diffuser le texte, ce fut évidemment en raison des analogies qu'elle présentait à ses yeux avec la situation de la France contemporaine⁵⁶. De toute évidence, il ne s'agissait pas ici de faire découvrir un

52 Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, Dezos de la Roquette, s.v. Luzerne (César-Henri, comte de la), in L.-G. Michaud (ed.), *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris-Leipzig, éd. révisée 1843-1856, t. 25, p. 539-540, attribuait déjà au comte de La Luzerne la *Constitution des Athéniens* publiée à Londres en 1793. Il précisait : « Le traducteur l'a accompagnée de notes fort judicieuses, et qui portent l'empreinte de l'indignation dont l'avaient pénétré les désordres de la révolution française. »

53 Dezos de la Roquette (n. 52), p. 540 ; Narcy (n. 41), p. 139-140 ; C. Ronsseray, « La Luzerne, César-Henri, comte de », in J.-P. Zanco (ed.), *Dictionnaire des ministres de la Marine (1689-1958)*, Paris, éd. SPM, 2011, p. 343-345.

54 Trois éditions se sont succédé en 1777, 1778 et 1786 ([De] *l'expédition de Cyrus, ou [De] la retraite des Dix-Mille, ouvrage traduit du grec de Xénophon*).

55 Gail (n. 12, éd. de 1794), p. 88, 89, 91. Dans sa préface de 1786, p. xv-xvi, il prévient ainsi le lecteur : « dans le morceau qui traite de la constitution militaire des Lacédémoniens, je me suis beaucoup aidé de la traduction qu'en a donnée dans son expédition de Cyrus M. le comte de La Luzerne, aussi connu par ses succès dans la littérature que par ses talents militaires ». Est-ce un hasard si cette précision ne figure plus dans l'édition de 1794, alors que La Luzerne s'est exilé ? Les quelques références en note y sont néanmoins maintenues, tout comme l'ensemble des notes de bas de page, reprises à l'identique.

56 En d'autres circonstances troublées, d'autres hellénistes devaient être tentés par le rappel d'expériences similaires de l'Antiquité grecque – tel Adrien Némotz qui, dans les années 1940, entreprit un mémoire sur Conon en qui il voyait le précurseur de de Gaulle, ou Jules Isaac qui écrivit une histoire des oligarques athéniens sous le régime de Vichy. Ainsi, A. Némotz, *Avoir 20 ans en 1940. Témoignage chrétien d'un jeune résistant*, Paris, ETC, 1991, p. 78-79, explique qu'ayant besoin d'une couverture pour dissimuler ses activités de résistant, il s'inscrivit sous la direction d'Henri Marrou : « J'avais déniché dans l'histoire grecque un stratège athénien du nom de Conon. Celui-ci avait dû quitter son pays après la défaite d'Aigos Potamos,

texte pour lui-même ou comme témoignage sur l'Antiquité, mais de donner à une interprétation des événements contemporains l'autorité d'une condamnation antique, l'analogie servant en outre à suggérer des lois universelles. Comme la *Constitution des Athéniens* elle-même, la publication du comte de La Luzerne était un geste partisan avant d'être une démarche pédagogique ou scientifique⁵⁷. Enfin, même si c'est un Français qui écrit en français, il ne faut pas oublier qu'il écrit en Angleterre, où l'on cherche alors à contrer l'idée que la Révolution française doit inspirer des réformes en Angleterre même : dans cette perspective, William Young, dans *The British Constitution of Government Compared with that of a Democratic Republic*, un livre paru en 1793, la même année que la traduction de La Luzerne, présente lui aussi l'Athènes antique comme un précurseur de la France moderne en matière d'anarchie et de tyrannie populaire⁵⁸. Que ce contexte soit bien présent dans l'esprit de La Luzerne est pleinement confirmé par l'une des notes à sa traduction, où il affirme lui-même que, sans être parfaite, la Constitution anglaise « n'en est pas moins excellente ; et qu'il en résulte le régime le plus propre à rendre le peuple de ce royaume heureux »⁵⁹.

infligée par le Spartiate Lysandre (405 av. J.-C.), qui avait installé à Athènes le gouvernement des Trente Tyrans. Une dizaine d'années plus tard, Conon, réfugié chez les Perses, avait remporté avec eux une grande victoire sur Sparte. Et il était rentré triomphalement dans sa patrie. Bien que la concordance ne fût pas parfaite, il y avait beaucoup d'analogies avec notre situation dans les années quarante ! Les Spartiates qui occupaient Athènes pouvaient être comparés aux Allemands ; les Perses, c'étaient les Anglais et Conon, c'était de Gaulle ! ». Je dois la connaissance de ce témoignage à Hugues Marcel Botema, auteur d'une thèse sur Conon préparée sous ma direction et soutenue à l'université de Strasbourg en 2015. Jules Isaac est, quant à lui, l'auteur de *Les Oligarques*, écrit dans la clandestinité en 1942 et traitant des oligarques athéniens qui avaient profité de la défaite de leur cité et du soutien de l'ennemi pour renverser la démocratie, non sans de fortes analogies avec les événements de la France de l'époque. Cf. Junius, *Les Oligarques. Essai d'histoire partielle*, Paris, éditions de Minuit, 1945 (première parution sous pseudonyme), Jules Isaac, *Les Oligarques. Essai d'histoire partielle*, Paris, Calmann-Lévy, 1989 (nouvelle parution avec une préface de Pascal Ory). Cf. D. Lenfant, « Défaite militaire et révolution anti-démocratique : le parallèle entre l'Athènes de 404 et la France de 1940 dans *Les Oligarques* de Jules Isaac », *Ktèma* 42, 2017, p. 183-194.

57 Narcy (n. 41), p. 142, va jusqu'à parler d'un « morceau de propagande au service des coalisés », ce qui est peut-être excessif.

58 D'après Roberts (n. 7), p. 201-202, qui résume la teneur de l'ouvrage et renvoie sur ce point aux p. 44 et 53. Voir aussi ce qu'en dit P. J. Rhodes dans ce volume. Roberts cite aussi un ouvrage un peu plus tardif, celui de Robert Bisset, *Sketch of Democracy*, Londres, 1796, qui affirme que le meilleur régime est celui de la Grande Bretagne et veut montrer que la démocratie est mauvaise, en associant Grèce et France dans une même réprobation. Elle signale aussi que, dans la deuxième édition de son *History of Greece* farouchement hostile à la démocratie athénienne, Mitford souligne que les événements de France ont rendu crédibles les pratiques des Grecs et que les politiques française et grecque s'éclaircissent réciproquement par leur atrocité – il est vrai qu'il lui faut, pour définir un pendant grec au Comité de Salut Public parisien, se référer à la Tyrannie des Trente, qu'il présente comme un produit de la démocratie (p. 203-205).

59 Sa note 21. L'Angleterre est également évoquée, comme déjà auparavant sous la plume de Montesquieu, à propos de la non-insularité d'Athènes. Voir aussi la contribution de P. J. Rhodes dans ce volume.

Il est intéressant de se demander pour finir si les deux perspectives de Jean-Baptiste Gail et du comte de La Luzerne ont influencé leurs traductions respectives, qui sont, après tout, au cœur de leurs opuscules. Globalement, même si les deux Français ont embelli et allégé le style de l'original, le sens de ce dernier n'est certes pas trahi, mais on observe quelques divergences significatives, notamment dans la manière d'évoquer le peuple. Gail traduit (à juste titre) δῆμος par « peuple », alors que La Luzerne, de son côté, rend le texte encore plus virulent, en martelant régulièrement le terme de « populace » : non seulement il traduit souvent ainsi le mot δῆμος, mais il introduit « populace » là où le texte grec se contente de dire « ils » en employant la troisième personne du pluriel⁶⁰. Alors que le Pseudo-Xénophon dit « cet homme » à propos d'un homme du peuple qui prend la parole dans les assemblées délibératives (I, 7)⁶¹, La Luzerne traduit « ce scélérat ». Et à l'inverse, il emploie des termes particulièrement laudateurs pour désigner l'élite sociale : les χρηστοί, que Gail traduit à juste titre par « honnêtes gens », deviennent chez La Luzerne ceux qui sont « recommandables par leurs vertus », ce qui revient à ne donner au terme qu'un sens moral, et non pas social. Suivant la même tendance, les γενναῖοι, les « nobles » (traduction correcte de Gail), deviennent plus modestement chez La Luzerne ceux qui sont « issus d'une famille honnête ». Par ces choix, La Luzerne légitime encore plus le parti pris de l'auteur antique et le sien : tout le monde sera d'accord pour trouver immoral un régime qui abaisse les gens qui se distinguent moralement. Sur un mode mineur, la traduction de Gail n'est pas non plus exempte de légères adaptations : quand le Pseudo-Xénophon affirme (I, 5) qu'en tout pays les meilleurs sont opposés à la démocratie parce qu'ils ont le plus de qualités morales, à l'inverse du peuple, qui cumule de graves défauts (ἐν δὲ τῷ δήμῳ ἀμαθία τε πλείστη καὶ ἀταξία καὶ πονηρία « c'est chez le peuple qu'il y a le plus d'ignorance, d'indiscipline et de friponnerie »), ces graves défauts sont ainsi rendus par La Luzerne : « l'ignorance la plus profonde, l'insubordination la plus effrénée et tous les genres de scélératesse » (les qualificatifs ajoutés portent à son maximum la gravité des défauts), alors que Gail traduit sans superlatif et de manière édulcorée : « le peuple est ignorant, turbulent, méchant » – comme s'il avait choisi de réduire lui-même cette dureté qu'il reproche à « Xénophon » dans sa manière de parler de « la partie active et laborieuse du peuple »⁶². Au total, le ton est différent, plus virulent chez l'émigré, plus modéré chez le professeur parisien qui publie en pleine tourmente révolutionnaire, dans un pays aux mains d'autorités qui prétendent assurer la souveraineté du peuple, mais qui ne plaisaient pas avec la dissidence.

60 On réservera plutôt « populace » à la traduction du terme ὄχλος, que l'oligarque auteur du pamphlet sait fort bien employer quand il le veut (II, 10). L'emploi du terme δῆμος présente pour l'auteur l'avantage d'une ambiguïté dont il sait très bien jouer (cf. Lenfant [n. 1], LXXII).

61 C'est en grec le simple démonstratif (τούτου), que Gail traduit à juste titre par « cet homme ».

62 Ce sont, on l'a vu, les termes qu'il emploie dans son « Avertissement ».

Conclusion

Les deux publications qui ont retenu notre attention sont restées confidentielles et sans influence, et pourraient être considérées comme de simples curiosités. Leur analyse comparée dit néanmoins beaucoup des lectures que l'on peut faire d'un même texte. Ce n'est pas le moindre paradoxe que ce pamphlet ait été employé dans le même temps aussi bien pour soutenir (même timidement) que pour dénoncer (de manière virulente) la Révolution française, qu'il ait été repris à leur compte par un Français resté dans la fonction publique sous la Convention et par un autre Français, monarchiste, qui avait fui la Révolution en quittant son pays pour le reste de ses jours.

Ce qui a permis ce paradoxe, c'est assurément que la démocratie athénienne reste alors le contre-modèle qu'elle est depuis des siècles, tant pour les monarchistes que pour la plupart des républicains. C'est aussi que la *Constitution des Athéniens* ne fait pas la moindre allusion au régime monarchique, qui est dans la France révolutionnaire la grande alternative à la souveraineté populaire. C'est encore que le traité définit le régime idéal et la classe qualifiée pour le pouvoir en des termes principalement moraux, si bien que l'on peut adhérer à certaines de ses assertions, que l'on soit monarchiste ou républicain.

Reste que, dans la *Constitution des Athéniens*, l'hostilité à la démocratie athénienne est aussi une hostilité au principe démocratique de la souveraineté populaire, lui-même fortement affirmé par les révolutionnaires. La *Constitution des Athéniens* était donc peu propice à une exploitation dans le cadre d'une révolution antimonarchique prétendant agir au nom du peuple et en sa faveur. On l'a vu : Gail défend (un peu) le peuple dans son Avertissement (nouveau de 1794), alors que, dans ses notes (reprises de 1786), ils se fait, plus discrètement, l'écho de propos hostiles à la classe populaire. Cela reflète à certains égards la position ambiguë des révolutionnaires qui ont chassé de leur réservoir de références antiques l'exemple par excellence de la souveraineté populaire tout en promouvant le principe de la représentation.

Seul un contre-révolutionnaire, adversaire de la souveraineté populaire, semble donc pouvoir faire de ce pamphlet un usage politique et polémique assumé. La difficulté qui se présente, à première vue, est qu'il attaque un régime que même les révolutionnaires ne défendent pas (la démocratie athénienne), mais La Luzerne la contourne en faisant fi des distinctions et en affirmant avec force l'analogie entre l'Athènes antique et la France révolutionnaire, ce qui lui permet de condamner en bloc toute forme de souveraineté populaire. De telles parutions montrent en tout cas de manière éloquente combien de simples traductions annotées peuvent dépasser le cadre de la « pure » philologie.

INDEX

- Abeille attique 15
Agésilas 20, 143, 158, 160, 161, 162.
Agésilas de Xénophon 11, 16, 56, 58, 63, 64, 67,
76, 78, 118, 119, 124, 129, 130
akolasia 34, 42, 278
Alcibiade 140, 166, 169
Aldine 13, 98
Allemagne 21, 181
alliés d'Athènes 29, 35, 36, 37, 39, 40, 50, 126, 163,
175, 176, 248, 273, 278
Anabase 7, 8, 11, 15, 56, 63, 71, 76, 77, 113, 118, 122,
123, 134
Andocide 266
Angleterre 17, 21, 99, 114, 133, 134, 135, 141, 149,
173, 181, 191, 227
Antiphon 140, 266
Aréopagitique 30, 31, 33, 40, 41
aristocrate 18, 20, 112, 141, 155, 156, 166, 175, 187,
191, 228, 274
aristocratique 34, 40, 42, 160, 229, 267, 273, 275,
277
Aristophane 29, 32, 132, 139, 158, 159, 160
aureus libellus 18, 189
- Barthélémy (Jean-Jacques) 170
Belot (Émile) 20, 127, 143
beltistoi 30, 37, 241
Bessarion 12, 53, 60, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73,
75, 76, 77, 78, 79
Bodin (Jean) 13, 14, 169
Boeckh (August) 19, 118, 128, 129, 162
Bogner (Hans) 22, 247
byzantin 11, 12, 51, 54, 57, 58, 61, 66, 68, 71, 79
- Calliclès 42, 274
Callistos (Andronicos) 64, 66, 67, 68, 69, 71
calvinisme 12
Camerarius (Joachim) 13, 98, 101, 129
Canfora (Luciano) 22, 23, 28, 238, 242, 246, 247,
248, 253, 255, 263, 266, 267, 268, 270, 273
Cardenal Iracheta (Manuel) 21, 218
chrèstoi 29, 37, 42, 162, 238, 255, 273, 278. Voir
honnêtes gens
Chrysoloras 53, 55, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 69, 79
classe populaire 14, 22, 27, 40, 48, 49, 50, 100,
103, 106, 116
communisme 220, 227, 231, 232, 234, 235, 239,
240, 242, 243, 246, 249, 251, 254
Constantinople 12, 55, 56, 60, 61, 63, 64, 68, 72,
78, 79
Constitution des Lacédémoniens 9, 10, 11, 12, 13,
16, 26, 27, 30, 56, 58, 62, 63, 66, 67, 72, 76, 79,
102, 103, 104, 106, 113, 118, 120, 122, 124, 125, 128,
129, 153
contre-révolutionnaire 112, 116
corruption 23, 50, 280
Critias 19, 22, 23, 28, 30, 129, 140, 154, 224, 264,
266, 274
Cyropédie 7, 8, 11, 13, 15, 54, 56, 58, 59, 62, 67, 71,
76, 98, 118, 124
- Danemark 21, 23, 195, 196, 202, 211, 214
datation 9, 20, 22, 28, 117, 124, 125, 126, 128, 130,
154, 156, 164, 181, 185, 186, 197, 198, 200, 201,
204, 230, 244, 260, 262, 279
Démétrios de Magnésie 10, 11, 26, 27, 98, 102, 118,
121, 132, 134, 143
démocratie 8, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 27, 30, 34,
35, 37, 47, 48, 99, 100, 104, 106, 110, 111, 112, 116,
122, 125, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 140, 141, 154,
156, 158, 161, 162, 163, 165, 169, 170, 172, 176, 179,
184, 186, 227, 228, 229, 231, 232, 234, 238, 243,
246, 247, 254, 256, 260, 261, 267, 269, 270, 272,
277, 279, 280, 281
dèmoskratia 22, 165, 243, 246, 254, 269, 270, 271,
272, 273, 281
dèmos 32, 34, 37, 38, 40, 43, 45, 47, 48, 140, 157,
172, 186, 226, 227, 228, 240, 246, 252, 254, 267,
270, 271, 272, 276
de Ste. Croix (Geoffrey Ernest Maurice) 244,
245, 252, 255
dialogue 22, 154, 226, 266
dictature 9, 21, 22, 230, 246, 247
dictature du prolétariat 22, 232, 237, 238, 242,
243, 246, 247, 255
Dindorf (Ludwig) 118, 128
Duruy (Victor) 17, 166, 168, 170, 171, 176
économie 238, 248, 250, 276, 277

- editio princeps* 78, 98
 égalité 22, 34, 41, 42, 43, 49, 102, 170, 173, 175, 176
 émigré 103, 112, 115, 230, 264
 esclaves 42, 43, 172, 252, 276, 277, 278
eunomia 40, 42, 49, 158, 162, 232, 275, 276
- fascisme 21, 23, 215, 216, 217, 231, 236
 Fernández-Galiano (Manuel) 21, 218, 281
 fêtes 14, 31, 99
 Flores (Enrico) 22, 238, 242, 248, 253, 255, 268, 276
 France 15, 17, 100, 111, 112, 113, 114, 116, 133, 134, 168, 239, 247, 249
 Franco 215, 219, 220, 228, 229, 230
 fripons 36, 41, 42, 125, 172, 176. Voir *ponèroi*
 Frisch (Hartvig) 21, 194, 221, 229, 230, 231, 232
- Gail (Jean-Baptiste) 14, 15, 16, 101, 119
 Gigante (Marcello) 221, 260, 268, 280, 281
 Glotz (Gustave) 17, 166, 168, 173, 176, 229
 Grote (George) 17, 136, 138, 139, 171, 172, 227
- honnêtes gens 36, 37, 41, 42, 50, 115, 125, 172, 175, 243. Voir *chrèstoi*
- île 99, 134, 135
 impérialisme 175, 176, 248
isègoria 42, 278
isonomia 273, 275
 Italie 12, 22, 55, 238, 239, 242, 258
- jacobin 22, 102, 246
- Kalinka (Ernst) 20, 181, 198, 200, 205, 221
- La Luzerne (César-Henri, comte de) 14, 16, 17, 99, 113, 133
 Lapini (Walter) 144, 259, 263, 264, 265, 266, 268
 Leduc (Claudine) 22, 238, 242
 liberté 22, 40, 41, 43, 48, 102, 104, 105, 109, 135, 136, 170, 176, 188, 216, 222, 232, 236, 254, 270, 271, 272, 273, 279
 liturgies 35, 45, 51, 175, 277
 Lumières 99, 102, 103, 169
- lutte des classes 22, 232, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 260, 269
- marxisme 22, 232, 238, 270, 276
 misthophorie 14, 35, 50, 169
 Mitford (William) 13, 14, 15, 17, 114, 135, 136
 monarchistes 14, 15, 17, 97, 100, 101, 110, 116, 134
 Montesquieu 14, 99, 114, 170
- oraison funèbre 108, 174, 177, 270, 271, 272, 273, 274
 ostracisme 105, 232
- papyrus 10
 paternité de l'opuscule 9, 10, 16, 19, 20, 22, 23, 26, 27, 28, 98, 111, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 127, 130, 132, 133, 134, 138, 140, 143, 144, 153, 154, 155, 164, 230, 262, 264, 265, 266, 268, 279
patrios politeia 31, 40
 pauvres 7, 14, 17, 31, 32, 37, 41, 43, 44, 45, 48, 100, 127, 170, 172, 174, 175, 231, 232, 238, 240, 241, 243, 249, 251, 253, 255, 277
 pauvreté 33, 34, 241
 Périclès 18, 22, 28, 133, 137, 171, 176, 202, 204, 209, 239, 247, 261, 270, 271, 272
 Planude 27, 56
 Pollux 10, 11, 27
ponèria 34, 37, 162
ponèroi 29, 37, 42, 162, 238. Voir *fripons*
Poroi 12, 13, 16, 118, 128, 129, 135, 277. Voir *Revenus*
 première traduction latine 13, 98, 101
 Protagoras 201, 231
 puissance maritime 21, 37, 38, 39, 49, 99, 200, 207
- Régime des Trente 28, 114, 125, 132, 224
 régime populaire 9, 42, 229, 246
 Renaissance 8, 12, 98, 100, 102
 républicains 14, 97, 100, 101, 116
Revenus 56, 58, 62-67, 74, 76, 79
 Révolution 9, 14, 23, 98, 99, 133, 170, 173, 174
 riches 7, 14, 17, 22, 27, 33, 36, 37, 43, 44, 45, 48, 99, 100, 106, 172, 174, 175, 232, 238, 240, 241, 243, 249, 251, 252, 253, 255, 277
 Rollin (Charles) 102, 169
 Roscher (Wilhelm) 19, 117, 129, 230, 265

- sophistique 121, 130, 156, 179, 187, 188, 199, 201, 206
- souveraineté populaire 14, 17, 18, 99, 100, 104, 111, 116
- Sparte 13, 17, 20, 21, 100, 102, 107, 109, 120, 136, 150, 157, 160, 170, 171, 172, 202, 208, 210, 235
- Stobée 10, 11, 27, 54
- style de Xénophon 11, 15, 16, 54, 107, 121, 123, 127, 130
- thalassocratie 29, 35, 39, 40, 42, 46, 49, 50, 175, 202, 205, 211, 212, 231, 261, 276, 279, 282
- Théophraste 50
- théorie de la guerre 202, 204
- Théramène 29, 30, 224, 247
- Thucydide 8, 13, 19, 21, 28, 29, 118, 129, 140, 154, 155, 158, 160, 163, 166, 169, 170, 184, 206, 221, 229, 244, 245, 249, 261, 270, 272
- titre 10, 26, 66, 76, 102
- tyrannie populaire 14, 114
- Vieil Oligarque 20, 103, 118, 141, 175, 216, 245
- violence 22, 238, 243, 246
- Wilamowitz 18, 188, 189, 228
- Xénophon 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 28, 29, 32, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 76, 78, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 140, 143, 153, 159, 160, 161, 162, 164, 174, 215, 264, 266, 270, 277, 279

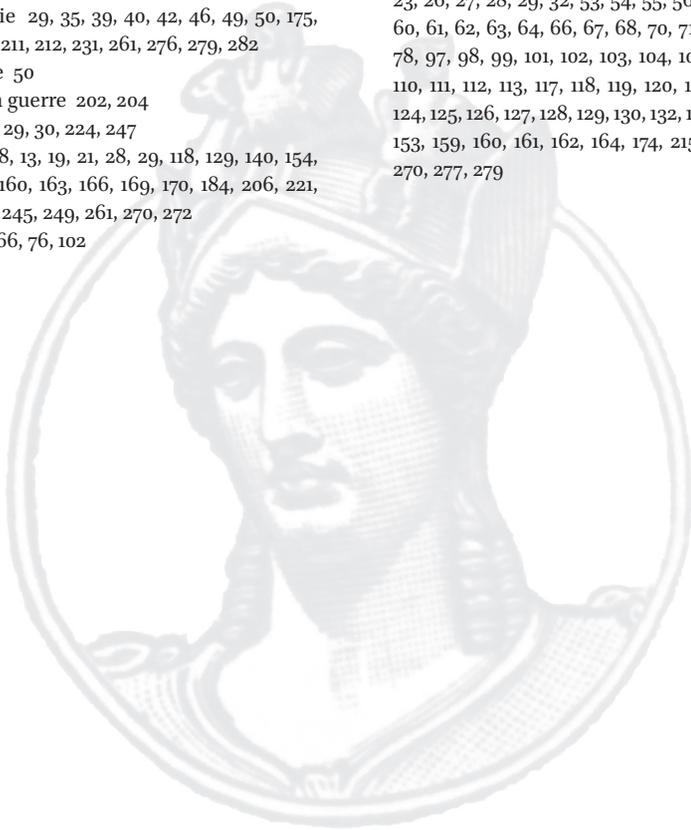


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
Dominique LENFANT	
QUI A LU L' <i>ATHENAION POLITEIA</i> ? LA RÉCEPTION DU PAMPHLET DANS L'ANTIQUITÉ	25
Emmanuèle CAIRE	
LE VOYAGE DE LA <i>CONSTITUTION DES ATHÉNIENS</i> DANS LES MANUSCRITS DES XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES. LES TÉMOINS "FONDAMENTAUX"	53
Luana QUATTROCELLI	
LA <i>CONSTITUTION DES ATHÉNIENS</i> À L'HEURE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE	97
Dominique LENFANT	
L'ÈRE DU SOUPÇON : LA NAISSANCE DU PSEUDO-XÉNOPHON ET LA "QUESTION XÉNOPHONTIENNE" DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX ^e SIÈCLE	117
Pierre PONTIER	
THE RECEPTION OF THE <i>CONSTITUTION OF THE ATHENIANS</i> IN BRITAIN IN THE 19 th CENTURY	131
P. J. RHODES	
UNE LETTRE DE XÉNOPHON AU ROI DE SPARTE AGÉSILAS ? LA SINGULIÈRE MONOGRAPHIE D'ÉMILE BELOT	143
Cinzia BEARZOT	
DE VICTOR DURUY À GUSTAVE GLOTZ : LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE, "UNE EXTRAVAGANCE RECONNUE"	165
Pascal PAYEN	

UN TOUR DE FORCE SOPHISTIQUE ? ERNST KALINKA ET LA <i>CONSTITUTION DES ATHÉNIENS</i>	179
Christian WENDT	
DIE <i>ATHENAION POLITEIA</i> ALS THEORIE DER SEEMACHT: HARTVIG FRISCHS KOMMENTAR UND SEINE ZEITGENÖSSISCHE WIRKUNG	193
Hans KOPP	
L'ÉDITION DU PSEUDO-XÉNOPHON PAR L' <i>INSTITUTO DE ESTUDIOS POLÍTICOS</i> DANS L'ESPAGNE DE FRANCO (MADRID 1951).....	215
Laura SANCHO ROCHER	
CLAUDINE LEDUC ET LES LECTURES MARXISTES DE LA <i>CONSTITUTION DES ATHÉNIENS</i>	237
Yannick MULLER	
CINQUANT'ANNI DI RICERCA SULLO PSEUDO-SENOFONTE IN ITALIA (1968-2018): TEMI, PROPOSTE, PROSPETTIVE	257
Stefano FERRUCCI	
INDEX.....	285

La *Constitution des Athéniens* est un pamphlet écrit par un Athénien du V^e siècle avant notre ère : partisan d'un régime oligarchique, l'auteur reproche à la démocratie de laisser la parole aux pauvres et de leur donner le pouvoir d'opprimer les riches, qui devraient être, selon lui, les seuls à gouverner. Pour les historiens d'aujourd'hui, cet écrit est une source majeure sur le fonctionnement de la démocratie athénienne et sur l'idéologie oligarchique, mais il n'a pas toujours été compris ainsi.

Les actes de colloque édités par Dominique Lenfant retracent les aventures de ce pamphlet. Ils sondent les voies de sa transmission et parcourent l'histoire de ses lectures, de l'Athènes antique à l'époque contemporaine. Peu cité dans l'Antiquité, l'opuscule arrive en Italie avec les lettrés byzantins et circule dans les manuscrits qu'échangent les humanistes. Longtemps attribué à Xénophon et perçu comme un tableau de mœurs fidèle, il vient souvent illustrer les dangers du pouvoir populaire. Et ce sont des progressistes en politique qui contestent son crédit historique, parce qu'il témoigne d'idées contraires aux leurs. Loin, cependant, de toute progression linéaire, son interprétation et son usage varient au gré d'influences multiples: l'évolution scientifique, mais aussi les circonstances, l'esprit du temps, la personnalité des interprètes ou leur tendance politique, des monarchistes aux marxistes en passant par les républicains ou les franquistes. En analysant les jalons majeurs de la réception de l'opuscule, ce volume remet en perspective ses interprétations d'hier et d'aujourd'hui.

Les douze contributions sont dues à Cinzia Bearzot, Emmanuèle Caire, Stefano Ferrucci, Hans Kopp, Dominique Lenfant, Yannick Muller, Pascal Payen, Pierre Pontier, Luana Quattrocelli, P. J. Rhodes, Laura Sancho Rocher et Christian Wendt.



Université
de Strasbourg

